

Christian Plantin

Dictionnaire de l'argumentation 2025

D.pdf

D

DÉBAT	3
DÉDUCTION	7
<i>Définition 1 : DÉFINIR la DÉFINITION</i>	12
<i>Définition 2 : Argumentation d'une DÉFINITION</i>	18
<i>Définition 3 : ARGUMENTATION par la DÉFINITION</i>	22
<i>Définition 4 : DÉFINITION PERSUASIVE</i>	26
DÉMONSTRATION – ARGUMENTATION	29
DÉPASSEMENT ► DIRECTION	36
Argumentation exploitant une DÉRIVATION LEXICALE	36
DÉSACCORD ARGUMENTATIF	40
DESTRUCTION DU DISCOURS	44
DIALECTIQUE	47
DIALLÈLE ► Cercle vicieux	51
DIALOGUE ► Interaction ; Logiques du dialogue	51
Argumentation par le DILEMME	51
<i>Argument DIRECT et argument INDIRECT</i>	55
Argument de la DIRECTION	56
DISPUTE ► Débat ; Dialectique	57
DISSENSUS – CONSENSUS	57
DISSOCIATION	62
DISTINGUO	66
DIVISION ► Composition ; Division	69
DOUTE	69
DOXA	71

DÉBAT

L'argumentation est une activité à la fois monologique et dialogale, qui se déploie dans le débat, source de légitimité sociale et scientifique, lieu où la rationalité argumentative s'affronte et s'articule à l'autorité et au pouvoir.

Le débat n'est cependant pas la panacée où se dissolvent les oppositions sociales et intellectuelles. Il peut se transformer en un spectacle sophistique dont se nourrissent les *argumentative personalities*, les personnalités querelleuses.

1. Variété des opérations dans le débat argumenté

Le débat est un genre qui mobilise toutes les facettes de l'activité argumentative, au point qu'on assimile parfois les deux termes, *débattre c'est argumenter pour convaincre* : construire des points de vue, produire de bonnes raisons, interagir avec des personnes et des points de vue différents, nouer des alliances plus ou moins éphémères, intégrer / concéder / réfuter / détruire les positions des autres, s'impliquer personnellement sur des enjeux de décision, de vérité et de pouvoir afin de faire triompher ce qu'on avance comme de bonnes raisons.

Le débat ayant lieu sur un site et selon un certain cadrage, il distribue les tours de parole selon différents types de séquences correspondant à des opérations qui ne sont pas toutes argumentatives : présentation des participants ; recherches d'information auprès d'eux et ailleurs ; gestion des différentes phases de l'interaction ; digressions et plaisanteries, etc.

Il est ainsi légitime de se demander quelles en sont les séquences proprement argumentatives d'un débat argumentatif, ou quelle est la proportion de temps consacrée à discuter sur le fond et celle passée à des considérations annexes.

Si le débat argumentatif a un objectif précis, comme la *discussion de travail*, la variété de séquences s'accroît encore : exposés, lecture de rapports ; rédaction d'actes, etc.

L'importance prise par sa variété médiatique fait que le débat est souvent associé à la *polémique*, alors qu'il existe de nombreux exemples de discussions et de débats *coopératifs*, dans le cadre professionnel ou familial. D'une façon générale, *polémicité et coopération* caractérisent des types de tours de parole ou des moments du débat, plus que des formes de débat en général.

2. Le débat participatif informé et argumenté, source de légitimité sociale

Le débat participatif citoyen est mis au centre de la vie démocratique, et étendu aux décisions de la vie ordinaire : démocratie conjugale, familiale, scolaire, professionnelle... où on considère que les meilleures pratiques sont celles qui font sa part au débat.

Dans une *perspective fondationniste*, on peut considérer qu'une décision sociopolitique est légitime si elle est conforme à, ou dérivable d'un *pacte originel*, d'un contrat social auquel les ancêtres, ou les représentants idéaux de la communauté, auraient adhéré librement aux temps mythiques des origines, ou adhèreraient dans un espace rationnel idéal.

La *perspective démocratique valorise la légitimation par le débat*. Une décision est considérée comme légitime seulement si elle a été argumentée publiquement de façon ouverte, libre et contradictoire. La décision légitime *de fait* est celle qui survit au débat ; qu'il s'agisse de la

meilleure décision *de droit*, c'est-à-dire de celle qui est soutenue par le meilleur argument, est une autre question ; **l'autorité et le pouvoir** font la différence.

La forme et le destin de l'argumentation dans le débat et la discussion dépendent du *pouvoir* dont disposent les participants, s'ils ont ou non **capacité de décision** sur l'affaire en cours. Si elle est prise à la majorité, la décision contraint la minorité, qu'elle soit ou non persuadée, et que l'argument l'ayant emporté soit ou non le meilleur aux yeux de tel ou tel évaluateur.

L'espace du débat est, en principe, un espace égalitaire et libre ; en un sens, il est négateur des rapports de force externes, au moins il les suspend. Mais cela ne veut pas dire sans règles : chaque lieu de débat impose son format, ses règles, et son autorité régulatrice qui veille au respect des normes formelles ou substantielles reconnues en ce lieu. **Le débat présuppose la démocratie autant qu'il la promeut.**

Les débats permettent parfois d'y voir plus clair, produisent d'abondantes *conclusions*, mais pas forcément des *décisions*. Si le débat exclut les considérations de pouvoir pour atteindre la rationalité, le changement d'opinion et le consensus restent sans conséquences concrètes. Pour passer à la décision, puis à *l'action*, il ne suffit pas d'invoquer la mystérieuse catalyse opérée par la volonté, les émotions et les valeurs qui transformeraient les convictions partagées en action. **Il existe un large espace entre l'argumentation et la décision, et un autre encore entre la décision et la mise en œuvre.** En matière politique et sociale, la décision et son application relèvent de *l'exercice d'un pouvoir* défini par sa capacité d'exécution, et pour cela disposant de moyens matériels, incluant l'usage de la violence légitime et la possibilité de *contrainte*.

3. Le débat, instrument de formation scientifique

L'argumentation est traditionnellement liée au droit, à la politique et par là aux sciences humaines, V. [Démonstration](#). La recherche sur le débat argumenté dans les apprentissages mathématiques et scientifiques, couplée avec l'éducation à la citoyenneté scientifique et technique, s'est développée depuis la fin des années 80, et de manière exponentielle depuis les années 2000 (Arsac, Shapiron, Colonna, 1992 ; Erduran & Jiménez-Aleixandre (eds), 2007 ; Schwarz & Baker (eds) (2017) [1], etc.).

La salle de classe peut ressembler à **un lieu de dialogue idéal** sur les sujets où les consciences sont libres. C'est un lieu favorable pour se construire une opinion informée, où on peut même envisager de changer d'opinion. L'espace scolaire ne neutralise pas les *paradoxes* fondamentaux de l'argumentation, en particulier, argumenter en faveur de **P** affaiblit **P**. On le constate particulièrement dans les débats sur les parasciences et les pseudo-médecines (Doury 1997). Dès qu'interviennent les questions de **savoir**, il faut gérer le fait que **le changement de représentation doit se faire obligatoirement dans le sens de l'acquisition des connaissances**, et non pas d'un renforcement des préjugés qu'on voulait combattre, qu'il s'agisse de **savoirs sociaux ou de savoirs scientifiques**. C'est en ce point qu'intervient le guidage par le professeur. Lorsqu'il s'agit de connaissances, notamment, ses interventions sont **autorisées (authoritative)** et non pas autoritaires (*authoritarian*). D'une façon générale, il y a un saut du débat à l'apprentissage ; c'est le professeur qui détermine la conclusion (Buty & Plantin, 2009).

Le débat n'est pas une panacée capable de résoudre ou de dissoudre à lui seul tous les maux personnels, sociaux ou planétaires. C'est une ressource puissante, qui demande de la méthode ;

la mise en débat est une décision politico-didactique qui appelle elle-même une justification et une organisation complexes (Polo 2021).

4. Limites et critique du débat

4.1 Contraintes liées au format même du débat

L'empire du débat, particulièrement *du débat médiatique polémique*, est la cible d'un argumentaire critique qui comprend notamment les points suivants, V. [Péchés de langue](#) — [Fallacies 4 : Port-Royal](#).

— *Comme activité pédagogique au service de l'éducation et des apprentissages*, le débat argumentatif rencontre aussi ses limites, qui permettent d'en définir les bonnes pratiques. Par exemple, le débat scolaire se cadre spontanément selon le format du match sportif ou du débat médiatique polémique, ce qui ne contribue pas forcément au développement harmonieux de la formation. Il est donc nécessaire d'opérer **un cadrage spécifique** à l'activité et aux buts poursuivis, et au rôle de chacun, notamment du professeur.

— Livré à lui-même, le débat **maximise les différences** et promeut ainsi *une forme potentiellement agressive de l'argumentation*.

— Les participants peuvent se sentir menacés dans leur *identité* même. L'appel à la *confrontation* des points de vue dans un face à face public peut **altérer les relations** aux autres, ce qui peut s'avérer contre-productif.

— Le débat politico-social obéit à un principe d'externalisation des opinions. Mais **dire en public ce que l'on pense et à quel camp on se rattache n'est pas forcément une activité sans conséquence** sous toutes les latitudes.

4.2 Artifices et désengagement

Le recours à l'argumentation et au débat peut n'être qu'un *artifice de présentation*. Pour introduire un sujet quelconque, un personnage historique ou un événement politique, on montre qu'il est le point focal de deux discours antagonistes ; les choses ne seraient intéressantes que dans la mesure où elles irradient un peu de chaleur polémique.

Laisser ouvert un débat est un topos de transition qui permet au conférencier de se désengager de son exposé et de passer la parole à la salle. Pour un présentateur journaliste, c'est aussi une manière de *ne pas prendre de responsabilité*, et de ne pas risquer de s'aliéner telle fraction de ses lecteurs et auditeurs.

La posture dubitative et interrogative est parfois très confortable. Elle permet le cas échéant d'esquiver la contradiction, notamment d'affirmer *impunément des positions contradictoires*, commodément articulées par un *mais*, V. [Connecteurs argumentatifs](#).

4.3 Un espace potentiellement sophistique

Le débat est un *lieu potentiellement sophistique*, où trouvent à s'employer toutes les **techniques de manipulation**. Dès que les enjeux deviennent réellement importants et que s'institutionnalisent les débats citoyens, interviennent *des spécialistes du débat*, bien formés, cordiaux et sympathiques, vis-à-vis desquels le citoyen ordinaire, qui ne consacre pas toute sa vie à tel ou tel débat précis, aura du mal à faire valoir ses positions.

Devenant une fin en soi, *le débat se dramatise et se spectacularise*. Il perd tout lien avec la recherche de la vérité, de l'accord, de l'approfondissement des différences ou de la clarification des positions en présence, V. [Rire](#). Le public enchanté s'active à sa propre manipulation.

Les différences peuvent être un fonds de commerce. Discuter peut devenir *un hobby et une identité*. Au Moyen Âge, le péché de *contentio* était le péché des moines dialecticiens orgueilleux, péché d'intellectuel, et en particulier du premier d'entre eux, Abélard (1079-1142), V. [Consensus](#).

[1] Arzac, Gilbert, Shapiro, Gisèle, Colonna, Alain & al. 1992. *Initiation au raisonnement déductif au collège. Une suite de situations permettant l'appropriation des règles du débat mathématique*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

Buty, Christian, Plantin, Christian (eds) 2009. *Argumenter : du débat à l'apprentissage*. Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

Doury, Marianne 1997. *Le débat immobile - L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*. Paris, Kimé.

Polo, Claire 2020. *Le débat fertile. Explorer une controverse dans l'émotion*. Grenoble, UGA.

Schwarz, Baruch B. & Baker Michael J. (eds) 2016. *Dialogue, argumentation and education: History, theory and practice*. Cambridge University Press.

DÉDUCTION

Dans le langage ordinaire, on parle de déduction pour désigner tout type d'inférence. En sciences et en philosophie, une déduction est le processus par lequel on tire une conclusion nécessaire d'autres choses connues avec certitude (Descartes). La déduction en discours naturel s'appuie sur des prémisses explicites ainsi que sur des conditions contextuelles qui ne sont pas exprimées linguistiquement.

1. Dans le langage ordinaire

Dans la langue ordinaire, les mots *déduire*, *déduction* peuvent signifier :

— “Soustraire, soustraction”.

— “Dériver de, dérivation effectuée par un calcul ; implication”, sens utilisé en argumentation.

Cette homonymie n'est pas périlleuse, car les contextes d'usage sont bien distincts.

Déduction fonctionne comme un terme couvrant, pour désigner toute espèce de discours où une conclusion est dérivée, ou présentée comme dérivée, d'un ensemble de données prises comme point de départ.

Sherlock Holmes décrit comme suit sa célèbre “méthode déductive”, au cours d'une conversation avec son ami Watson, qui lui rend visite.

[Holmes] [...] Vous ne m'aviez pas dit que vous comptiez reprendre le collier de misère ?

[Watson] — Mais comment le savez-vous ?

— Je le vois, ou je le déduis plutôt de ce que je vois. Vous avez été souvent mouillé ces temps derniers et vous avez une servante extrêmement maladroite et négligente.

— Mon cher Holmes, dis-je, ceci est trop fort. Il y a quelques siècles, on vous aurait sûrement brûlé vif comme sorcier. Il est parfaitement exact que j'ai dû faire jeudi dernier une longue course dans la campagne, et que je suis rentré trempé et couvert de boue ; mais comme je ne porte pas aujourd'hui les mêmes vêtements, je ne comprends pas ce qui vous l'a fait découvrir. Quant à Marie-Jeanne, elle est incorrigible et ma femme lui a donné son congé ; mais une fois de plus, je ne vois pas comment vous avez pu le deviner.

Il esquissa un petit sourire moqueur et frotta l'une contre l'autre ses longues mains osseuses.

— C'est enfantin, dit-il ; je vois d'ici que sur le rebord de votre soulier gauche, éclairé en ce moment par le feu, le cuir est sillonné de six coupures parallèles. Il est clair que ces coupures ont été faites par quelqu'un qui a gratté très négligemment le tour des semelles afin d'en enlever la boue desséchée. De là, vous le voyez, ma double déduction, que vous étiez sorti par un très mauvais temps et que vous aviez chez vous un très fâcheux spécimen de domesticité londonienne. Quant à votre profession, il est bien évident que quand quelqu'un entre chez soi avec sur lui une forte odeur d'iode, qu'il a sur l'index une tache de nitrate d'argent et que son chapeau haut de forme est déformé là où il cache son stéthoscope, il faudrait être stupide pour ne pas en déduire qu'il est médecin.

Arthur Conan Doyle, *Un scandale en Bohème*. 1891.[\[1\]](#)

Le raisonnement de Holmes est “déductif” au sens où il part d'un *indice* constaté et l'associe à une histoire vraisemblable, dont la conclusion est ratifiée par Watson. L'histoire reconstruite joue le rôle d'hypothèse explicative de ce fait constaté.

2. Dédution et démonstration

La connaissance obtenue par démonstration, ou connaissance *apodictique* [1] est produite au moyen d'une déduction valide. Descartes définit la déduction comme

Toute conclusion nécessaire tirée d'autres choses connues avec certitude. [...] On sait la plupart des choses d'une manière certaine sans qu'elles soient évidentes, pourvu seulement qu'on les déduise de principes vrais et connus, au moyen d'un mouvement continu et sans aucune interruption de la pensée qui voit nettement par intuition chaque chose en particulier. (Descartes [1628], p. 16).

Kleene établit la distinction suivante entre démonstration et déduction ([1967], p. 41) :

— La *démonstration prouve* des théorèmes à partir de propositions *vraies*. Ces propositions sont des *axiomes* ou ont été établies par une *démonstration* antérieure.

— La *dédution* déduit des conséquences de propositions admises à titre d'*hypothèses*. Dans le *raisonnement par l'absurde*, la proposition sur laquelle opère le calcul a le statut d'une hypothèse (vérité provisoire). Elle perd son statut de vérité provisoire lorsqu'il est montré qu'elle conduit à des conséquences absurdes.

Démonstration et déduction formelles se présentent comme **des listes de formules**, telles que chaque ligne de la liste :

— soit correspond à une formule vraie ou admise par hypothèse (cf. supra).

— soit est déduite d'une paire de formules qui la précèdent par une règle unique, la règle de détachement (*modus ponens*) (*Id.* p. 42)

Implication, règle de détachement, déduction valide

L'*implication* est un connecteur logique, noté " \rightarrow ", permettant de former à partir de deux expressions bien formées, **A** et **B**, une nouvelle expression bien formée $A \rightarrow B$, dont la validité est définie par la table de vérité de ce connecteur.

Sur cette base, la *règle de détachement* permet de déduire **B** des deux prémisses $A \rightarrow B$ et **A** par une déduction en trois pas :

- | | | | |
|-----|---------------------------------|---|-----|
| (1) | A \rightarrow B | Prémisse | (1) |
| (2) | A | Prémisse | (2) |
| (3) | B | Prémisse (1), Prémisse (2), détachement | |

Le même raisonnement peut s'exprimer comme une implication correspondant à une *loi logique*, "si l'implication est vraie et l'antécédent vrai, alors le conséquent est vrai" :

$$[(A \rightarrow B) \& A] \rightarrow B$$

La règle de détachement assure la transmission de la vérité depuis ce stock de propositions jusqu'à une conclusion qui hérite de cette vérité.

3. Validité, correction (*soundness*), productivité

Une suite de formules est une déduction logiquement *valide* (*valid*) si elle respecte les règles de la déduction ; elle est *correcte* (*fondée*, *sound*) si elle part de prémisses vraies.

La notion de validité formelle n'est pas suffisante pour rendre compte du processus de raisonnement. Pour qu'un raisonnement (une déduction) soit *valide, fondé [sound], et productif*, il doit respecter d'autres conditions. Le raisonnement correct doit se dérouler dans **un même espace sémantique**. En pratique, cela signifie que les données sur lesquelles le raisonnement s'appuie relèvent d'un même domaine scientifique ou expérientiel. Par exemple, l'inférence "*la lune est un fromage mou, donc Napoléon est mort à Sainte Hélène*" est valide, puisque le faux implique le vrai, mais le raisonnement est absurde, il part d'une proposition portant sur un être du cosmos et en déduit une vérité historique.

À l'intérieur d'un domaine cohérent, le raisonnement doit combiner les données de façon *productive*. **La conclusion doit apporter une instruction, accroître les connaissances, ou du moins réduire l'incertitude**. Considérée comme une forme de raisonnement, l'implication "**P, donc P**" est un raisonnement logiquement valide (le vrai implique le vrai, et le faux implique le faux). Mais cette inférence est vide, elle n'apporte rien de nouveau ; sa conclusion n'est qu'une répétition de la prémisse ; le raisonnement "n'avance pas".

Le raisonnement doit partir d'affirmations vraies ou en principe vérifiables, ou du moins plus probables que leurs *contraires* ; il doit prouver, montrer quelque chose. Le raisonnement hypothético-déductif introduit dans la démonstration des éléments de réalité *correspondant* au contenu de propositions vraies.

4. Condition nécessaire et condition suffisante

L'argumentation par la définition rappelle le raisonnement déductif procédant à partir de propositions vraies *a priori*. Les multiples formes de l'argumentation *par l'absurde* permettent de rejeter une hypothèse admise à titre exploratoire.

La distinction entre *condition nécessaire et suffisante* définit le concept d'implication et la règle de détachement. Elle est de première importance pour le raisonnement naturel, où elle opère telle quelle, tout en étant soumise à des conditions contextuelles.

Considérons l'implication vraie "*s'il pleut, la pelouse est mouillée*", notée $P \rightarrow M$

— **M** est une condition nécessaire (CN) pour **P**.
S'il pleut, la pelouse est *nécessairement* mouillée.

— **P** est une condition suffisante (CS) pour **M**.
Il *suffit* qu'il pleuve pour que la pelouse soit mouillée.

Par ailleurs, on sait que "*Si on arrose, la pelouse est mouillée*" : la pluie est une autre condition *suffisante* pour que la pelouse soit mouillée. Ni la pluie ni l'arrosage ne sont des conditions *nécessaires* pour que la pelouse soit mouillée.

4.1 Dédution valide

— *Si une condition suffisante de M est satisfaite, alors M est le cas (est vraie).*

La déduction utilise la règle dite du *modus (ponendo) ponens*. Elle procède en affirmant (*ponendo*, "en posant") la vérité de l'antécédent **A** pour affirmer, (*ponens*) la vérité du conséquent **B**. On parle également d'*affirmation de l'antécédent* (voir supra, règle de détachement) :

$P \rightarrow M$: P est une condition suffisante pour M ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*
 P : cette condition suffisante est réalisée : *Il pleut*
Donc M est réalisée : *l'herbe est mouillée.*

La même déduction par *modus ponens* peut s'effectuer à partir de la conjonction "**non (A & non B)**" : l'implication est vraie si et seulement si on n'a pas à la fois l'antécédent vrai et le conséquent faux. Cette vérité correspond par exemple au fait qu'une situation où il pleuvrait sans que l'herbe ne soit mouillée n'est pas concevable dans un monde régi par les lois physiques telles que nous les connaissons.

— *Si une condition nécessaire de P n'est pas satisfaite, alors P n'est pas le cas (est fausse)*

La déduction utilise la règle dite du *modus (tollendo) tollens*. En "enlevant" (*tollendo*), c'est-à-dire en niant, le conséquent M , elle permet "d'enlever", c'est-à-dire de nier l'antécédent P ,

$P \rightarrow M$: M est une condition nécessaire pour P ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*
Non M : cette condition nécessaire n'est pas réalisée ; *l'herbe n'est pas mouillée*
Donc **non P** : donc P n'est pas réalisée ; *donc il ne pleut pas.*

4.2 Dédutions non valides (paralogismes de la déduction)

Selon la définition de la déduction (supra §2), si une ligne de la déduction n'est pas un axiome et n'est pas obtenue par application de la règle de détachement *modus ponens*, alors la liste a la forme d'une déduction, mais n'est pas une déduction valide ; elle est paralogique. C'est le cas des déductions suivantes.

Paralogisme de négation de l'antécédent

L'absence de réalisation d'une condition **suffisante** du conséquent ne permet pas d'affirmer la fausseté de ce conséquent. La déduction suivante est non valide :

$P \rightarrow M$: P est une condition suffisante pour M ; *s'il pleut, l'herbe est mouillée*
Non- M : cette condition suffisante n'est pas réalisée ; *il ne pleut pas*
*donc **non- P** : *donc P n'est pas réalisée ; **l'herbe n'est pas mouillée.*

Paralogisme d'affirmation du conséquent

La réalisation d'une condition **nécessaire** de l'antécédent ne permet pas d'affirmer la vérité de cet antécédent. La déduction suivante est non valide :

$P \rightarrow M$: P est une condition nécessaire pour M ; *s'il pleut, l'herbe est nécessairement mouillée*
 M : cette condition nécessaire est réalisée ; *l'herbe est mouillée*
*donc P ; *donc P est réalisée ; **donc il pleut.*

Dans le premier cas, une condition suffisante pour que l'herbe soit mouillée (la pluie) a été indûment considérée comme nécessaire ; dans le second cas, une condition nécessaire pour (qu'on puisse dire que) il pleut (à savoir : l'herbe est mouillée) a été indûment considérée comme suffisante.

4.3 Pragmatique de la déduction

Les notions de paralogismes d'affirmation du conséquent et de négation de l'antécédent sont bien définies dans le cadre d'un système logique, où toutes les composantes du raisonnement sont explicitées. Le langage ordinaire autorise ellipses et sous-entendus, son interprétation repose sur des connaissances contextuelles. Supposons que le sol ne puisse être mouillé que si l'une au moins des quatre conditions suffisantes est réalisée : 1) on a arrosé, 2) il a plu, 3) il y a une fuite de canalisation, 4) il y a de la rosée. S'il est contextuellement évident que l'on n'a pas arrosé (je sais ce que j'ai fait, et personne ne s'amuse à venir arroser mon jardin), qu'il n'y a pas de fuite d'eau (pour la bonne raison qu'il n'y a pas de canalisation dans le jardin), et qu'il n'y a pas de rosée (parce que l'heure est passée), alors je peux dire en toute sécurité que si l'herbe est mouillée, c'est parce qu'il pleut ou qu'il a plu.

C'est seulement la forme superficielle du raisonnement qui est paralogique. Son évaluation doit tenir compte du raisonnement implicite complet, au cas par cas, qui a permis d'éliminer les autres conditions suffisantes, transformant la dernière de celles-ci en condition nécessaire et suffisante. Plus que de l'application de principes de charité interprétative, de tels raccourcis correspondent à la mise en pratique des règles de quantité et de manière de Grice, [V. Coopération](#).

Cette conclusion ne montre aucune incapacité de "la logique" à exprimer de telles situations, elle montre seulement que la mise en forme logique de la déduction telle qu'on croit la lire dans une paire d'énoncés est plus complexe que ne le laisse penser leur forme apparente.

[1] Arthur Conan Doyle, *Un scandale en Bohême*. 1891, Strand Magazine. Cité d'après la trad. de J. de Polignac. <https://www.atramenta.net/lire/un-scandale-en-boheme/34808>. P. 3-4.

[2] Grec *apodeixis*, ἀπόδειξις "preuve, preuve déductive, argument" (LSJ).

Définition 1 : DÉFINIR la DÉFINITION

Le dictionnaire définit les mots pleins en empruntant à différentes techniques de définition, mobilisables quand se pose une question de définition. La qualité de la définition des termes centraux dans une argumentation conditionne la qualité de l'argumentation.

1. Définition 1 : Définir la définition

Définir le sens d'un mot ou d'une expression, c'est leur attribuer une *signification*, c'est-à-dire leur associer un discours ayant le même sens. La définition établit une relation d'équivalence sémantique entre un terme, le défini (*definiendum*, "ce qu'il faut définir", l'entrée du dictionnaire) et un discours (le définiens "ce qui définit").

Le définiens est parfois appelé *définition* (par métonymie du mot signifiant le tout pour signifier la partie),

Oncle : "Frère de la mère ou du père"
[*definiendum*] : [définiens]

Ceci vaut de façon centrale pour les mots pleins (substantifs, adjectifs, verbes, adverbes). La *définition essentialiste* (v. §2.1), est une structure modèle du définiens.

Dans un langage scientifique, l'équivalence *definiendum* / *definiens* se définit de deux manières :

- 1) Sur le plan sémantique (en intension), il doit y avoir *identité de sens* entre le terme défini et la définition.
- 2) Sur le plan formel (en extension), on doit pouvoir substituer la définition et le défini dans toutes leurs occurrences. Quand on remplace la définition par le terme défini, on abrège le discours. Quand on remplace le terme défini par la définition, on explicite le sens du terme défini.

Cette double exigence est pleinement satisfaite par la *définition stipulative* (v. §2.4). À la différence des langages formels, les "mots pleins" du langage naturel sont soumis aux *variations de l'usage*. Leur signification évolue avec les progrès dans la connaissance et les changements historiques.

Ils peuvent être *polysémiques*, ce qui fait que les substitutions défini / définition ne valent que pour leurs usages centraux.

Dans l'usage courant, la définition apporte une réponse à des questions comme :

Qu'est-ce qu'un X ? ; Qu'appelle-t-on X ? ; Quand parle-t-on de X ?
Selon la nature du mot et du questionnement, ces demandes d'information portent sur le sens, le savoir substantiel attaché au mot ou sur ses usages typiques (demande d'exemples) :
Qu'est-ce qu'un poisson ? Qu'est-ce qu'une démocratie ? Qu'est-ce qu'un parent isolé ? Qu'est-ce qu'une personne cultivée ? Qu'est-ce qu'un citoyen français ?

La définition lexicographique du *poisson* par les traits "vertébré ... aquatique ... branchies ... nageoires", fait appel aux ressources des sciences naturelles, celles de *démocratie*, de *citoyenneté*, aux sciences et aux idéaux politiques et idéologiques, celle de *parent isolé* aux lois et

décrets en vigueur, et l'idée vague de *personne cultivée* mélangera un peu tous les domaines des arts et des lettres.

2. Types et techniques de définition

On peut distinguer différents types techniques de définition, exploités et mixés dans les définitions lexicographiques.

— Lui associer un discours ayant le même sens exprimant le caractère propre et la différence spécifique des êtres appartenant à la catégorie désignée par ce mot (déf. **essentialiste**).

— Énumérer les êtres qui peuvent être désignés par ce mot (déf. **extensionnelle**).

— Pour les termes concrets, montrer (représenter, décrire, citer... un) être typiquement associé à ce mot (déf. par **ostension** et déf. dérivées).

— Donner un procédé permettant d'énumérer tous les êtres qui peuvent être désignés par ce mot (déf. **opératoire**).

— Donner l'usage qui est spécifiquement associé à ce mot (déf. **opérationnelle**).

2.1 Définition essentialiste

La *définition essentialiste* cherche à exprimer, au-delà du *savoir* linguistique sur le mot (*définition lexicale*), au-delà même du *savoir* sur la chose définie (*définition encyclopédique*), toujours relatif à un état des connaissances, **ce qu'est la nature même de la chose, c'est-à-dire l'essence stable et pérenne du défini**. Elle prétend dire ce qu'est **le vrai sens du mot**, en tant qu'il exprime l'essence de la chose, et non ses accidents.

En termes platoniciens, on dira qu'une définition essentialiste est celle qui capte l'*Idee* de la chose : "*Qu'est-ce que la vertu?*". En principe, la définition essentialiste doit être établie par une méthodologie propre, qui peut faire appel à une "intuition des essences", V. [Classification](#) ; [Définition \(II\)](#).

Alors qu'une **définition de type réaliste du mot démocratie** part des acceptions sociohistoriques de ce mot, une définition de type *essentialiste* établit les conditions idéales de la démocratie, rattache à ce sens les usages du mot, parfois pour les condamner au nom de la *vraie démocratie*, ou de la démocratie idéale. **La définition essentialiste est normative** ; il est possible qu'aucune démocratie concrète ne réalise l'essence de la démocratie. En conséquence, la définition essentialiste est un point d'appui critique important.

Elle est souvent mobilisée dans l'argumentation *a priori sur la nature des choses*, de nature idéaliste ou conservatrice (Weaver 1953), V. [Catégorisation](#).

La définition essentialiste fait abstraction des caractéristiques accidentelles des êtres, V. [Accident](#), ainsi que de ses traits propres. Par exemple, pour désigner le Président de la République Française on peut utiliser des descriptions comme "*l'hôte de l'Élysée*" ou "*le mari de la première dame de France*", qui sont propres au président de la République : elles s'appliquent à lui et seulement à lui ; ces descriptions sont extensionnellement équivalentes à l'expression "*président de la République*". La condition de *substituabilité* est remplie, mais pas celle de *signification*, car ces descriptions ne disent rien de ce qu'est un président de la République, de son mode d'élection ou des fonctions qu'il exerce. En termes aristotéliens, la propriété "être logé gratuitement au Palais de l'Élysée pendant 5 ans" n'est pas une propriété essentielle attachée à la fonction de Président de la République. C'est une information accessoire, périphérique.

2.2 Définition par ostension

L'*ostension* est l'action de montrer. La *définition par ostension* consiste à définir un terme en montrant un exemplaire des êtres qu'il permet de désigner : "*Tu veux savoir ce que c'est, un canard ? Eh bien, justement, en voilà un là-bas !*". Le mot *canard* est défini comme la cible du geste montrant un canard. La définition par ostension ne peut s'appliquer qu'à des êtres concrets. L'ostension est fondamentalement ambiguë : par le même geste, on montre le *cheval alezan* et la *couleur alezan*. Le contexte, l'orientation de la conversation neutralisent l'ambiguïté.

Dans la mesure où la demande de définition porte sur le sens, l'ostension ne constitue pas vraiment une définition, car elle ne donne pas de discours. Elle court-circuite le sens pour s'appuyer directement sur un acte de référence. Mais elle fournit une excellente introduction à l'usage adéquat d'un terme : on apprend ce qu'est un canard en fréquentant les canards.

L'ostension est un auxiliaire de définition indispensable pour les termes désignant des êtres et des choses concrets; plus l'être particulier montré se rapproche du **prototype** de son espèce, plus efficace est l'ostension. L'ostension est un principe puissant permettant de désigner comme des canards tout ce qui *ressemble* au canard montré, constitué, de ce fait, comme canard prototypique.

L'image qui accompagne la définition du dictionnaire correspond à une définition par ostension.

La définition par ostension sous-tend le fameux argument: *je sais pas t'expliquer, mais, les mousserons, c'est comme les crapules : je sais les reconnaître quand j'en vois un !*

La définition par exemplification consiste à donner un cas où le terme s'applique : "*un canard (journalistique), c'est, par exemple, quand on a annoncé à la télévision la partition de la Belgique*". De tels exemples fournissent une base à partir de laquelle on peut donner un sens au mot par induction analogique, comme dans le cas de l'ostension. L'exemplification est utilisée par le dictionnaire en complément des autres définitions, mais si l'exemple choisi est prototypique, elle est un instrument commode de [catégorisation](#).

2.3 Définition opératoire — Définition fonctionnelle

La définition opératoire associe à un terme **X** un ensemble d'opérations qui permettent de contrôler son application adéquate, c'est-à-dire de déterminer si tel individu est un **X** ou non. On ne dit plus ce qu'est un **X**, on apprend à utiliser le signifiant **X**.

L'expression "*nombre premier*" est définie comme "*un nombre qui n'est divisible que par lui-même et par l'unité*". Pour un nombre quelconque, cette définition permet de dire à coup sûr s'il est ou non premier.

La définition fonctionnelle ne s'intéresse pas à l'essence ou à la structure technologique de l'objet défini ; elle associe le terme aux fonctionnalités de l'instrument qu'il désigne. Donner du sens au mot *boussole*, c'est savoir à quoi ça sert : "*ça indique le nord*", sans forcément faire le lien avec le champ magnétique terrestre.

2.4 Définition stipulative

La définition *stipulative* est également appelée **définition de nom** (Pascal [1657], p. 349). Elle réalise un idéal de la définition, en établissant une parfaite synonymie entre le terme à définir

(*definiendum*) et l'expression définitoire (*definiens*). Elle correspond à une procédure d'abréviation, la définition étant toujours immédiatement récupérable sous le terme défini. Dans le langage ordinaire, cet idéal est à peu près réalisé par un mot comme *oncle*, voir supra.

La définition stipulative est essentielle pour la **création néologique scientifique**. Lorsqu'une nouvelle classe de phénomènes ou d'êtres a été repérée et caractérisée, il faut lui donner un nom. Alors que, dans le cas général, la demande de définition porte sur un terme donné dont on recherche ou construit la définition, dans le cas de la définition stipulative, on part d'un sens clair et bien établi (le *definiens*), et on recherche un terme capable de bien l'exprimer ; il s'agit d'un baptême. Pour cela, on peut procéder arbitrairement, et choisir un mot courant vidé de son sens ordinaire.

Les physiciens utilisent ainsi le mot *charme* pour parler d'une particule particulière, le *quark charme*.

Dans d'autres cas, le mot choisi pour désigner le phénomène conserve quelque chose de son sens ordinaire, et on peut soutenir que "*mon mot désigne mieux que le tien la nature du phénomène*". Dans l'enseignement, doit-on parler de *moment*, de *phase*, d'*épisode*, de *footing*... didactique ? En argumentation, faut-il parler d'argumentation *convergente* ou d'argumentation *multiple* ? D'ailleurs, faut-il parler d'*argumentation* ou de *raisonnement* ?

Comme chacun préfère sa terminologie, le caractère relativement arbitraire de la néologie stipulative peut conduire à une "inflation terminologique" et à des "querelles de mots", qu'on tente de dépasser en invoquant la primauté de la réalité des choses :

Vous pouvez même appeler ceci "Ivan Ivanovitch" du moment que nous savons tous ce que vous voulez dire. (Jakobson 1963, p. 30)

3. Définition encyclopédique ; Définition lexicale

3.1 Définition encyclopédique

Le *dictionnaire encyclopédique* recueille seulement les termes conceptuels. La *définition encyclopédique* résume l'état du savoir sur les choses et les concepts désignés par le terme. Centrée sur le référent, elle modélise les êtres et les processus de la réalité. Une bonne définition de chose est le couronnement d'une connaissance bien construite (comme d'une loi bien faite).

La force et la masse du physicien ne sont pas celles du dictionnaire de langue. Le physicien définit le *concept physique* de masse :

Le terme *masse* est utilisé pour désigner deux grandeurs attachées à un corps : l'une quantifie l'inertie du corps (la *masse inerte*) et l'autre la contribution du corps à la force de gravitation (la *masse grave*). Ces deux notions sont *a priori* distinctes, mais leur égalité est expérimentalement vérifiée à 10^{-12} près, et on se permet dès lors de parler de *la* masse d'un corps. (Wikipédia, *Masse*)

Pour Littré, les deux sens fondamentaux du mot masse, et non plus du concept physique de masse, sont :

1. Amas de parties qui font un corps ensemble. [...].
2. Il se dit aussi d'un seul corps [compact]. *Une masse de plomb*. (Littré, *Masse*).

Cependant, la définition scientifique du concept physique finit par pénétrer dans le dictionnaire de langue :

Rapport constant entre toute force appliquée à un corps et l'accélération qui lui est ainsi imprimée. La masse d'un corps. (TLFi, *Masse*)

Les argumentations établissant une définition de choses sont liées à des domaines. Il a fallu un congrès d'astronomie pour redéfinir le terme *planète*, et mettre fin à la controverse sur le statut de Pluton.

La définition ordinaire peut être méconnaissable sous la définition technique :

J'utilisais le mot "*surprise*" dans le sens de "réaction de surprise", c'est-à-dire cet ensemble de phénomènes qui, pour le neurophysiologiste, comporte, lorsqu'un stimulus inopiné brutal survient :

1. Un blocage de l'activité alpha précédé par un élément transitoire qui s'exprime dans la région du cortex (une pointe-cortex).
2. Une secousse musculaire plus ou moins importante (le sursaut).
3. Des manifestations neurovégétatives telles que la tachycardie et la diminution de la résistance cutanée.

Je me référais donc à la réaction de surprise "classique" que vous connaissez tous.

Henri Gastaut, *Discussion*, 1974 [1]

3.2. Définition lexicographique

La définition par description n'est pas reconnue comme une forme standard de définition, mais elle est une forme courante de définition conversationnelle. Elle consiste à parler du mot, à donner des exemples d'énoncés où il entre, à donner des informations sur ses usages, à exposer les croyances du groupe à son propos, le tout pour familiariser le destinataire avec le mot. Cette forme de définition par narration et description est toujours plus ou moins présente dans la définition lexicographique.

La définition lexicographique est la définition que l'on trouve dans les dictionnaires *de langue*, par opposition aux dictionnaires *encyclopédiques*. Le dictionnaire de langue doit satisfaire à des conditions multiples : recueillir tous les mots d'une langue ou les mots jugés centraux (ou d'un lexique particulier, ou d'une époque particulière), ainsi que les expressions figées ; fournir une description de leurs significations, de leurs usages et domaines d'usage ; de leurs emplois figurés stéréotypés ; préciser les constructions syntaxiques dans lesquelles se manifestent leurs diverses significations ; les situer dans les divers champs auxquels ils appartiennent ; préciser leurs relations avec leurs (quasi-) synonymes et leurs antonymes sur le plan sémantique ainsi que leurs position dans leurs familles dérivationnelles sur le plan morphologique, etc.

En présentant ainsi le terme dans ses associations linguistiques essentielles, légitimées par l'institution du dictionnaire, la définition lexicale constitue **un stock de "permis d'inférer"**, V. [Définition \(3\)](#).

Le savoir des mots (définition lexicale) et le **savoir des choses** (définition encyclopédique) sont en principe bien distincts, mais en fait, pour les termes ayant reçu une définition encyclopédique, ils sont inextricablement liés. "*Le baromètre baisse, le temps se gâte*" : la déduction est-elle opérée en référence à une loi physique météorologique (un savoir) faisant intervenir les variations de pression atmosphérique, ou l'inférence est-elle inscrite dans le sens du mot lui-même ? Connaître le *sens fonctionnel* du mot *baromètre*, c'est savoir que "*quand ça baisse, le temps se gâte*".

Tous les mots sont dignes d'une définition lexicale, mais seulement certains d'entre eux sont repris dans le lexique scientifique. La frontière entre les deux catégories est mouvante et tributaire de l'état de la recherche ; la *conversation*, jugée jadis chose futile et insaisissable, a été conceptualisée de façon fructueuse par l'analyse conversationnelle et l'ethnométhodologie : ces sciences ont donné de l'être à leur objet.

4. Définition et argumentation

Les situations argumentatives peuvent déstabiliser et mettre ouvertement en discussion le “[vrai sens des mots](#)”. Il se produit alors une stase de définition, où se développe une [argumentation établissant \(vs exploitant\)](#) la relation de définition.

Les argumentations exploitant une définition présupposent l'existence d'une catégorie d'êtres appartenant à une catégorie désignée par un nom ou par une expression définie. Ces argumentations 1) rattachent un être à ces catégories et 2) attribuent à cet être les propriétés, essentielles ou accessoires, qui caractérisent cette catégorie.

On peut rejeter une argumentation par la catégorisation : 1) en montrant que la définition fondant la catégorisation est mal construite, ou bien 2) en montrant que l'objet a été mal catégorisé, soit du point de vue de ses caractéristiques essentielles, soit du point de vue du prototype choisi pour la catégorisation.

[1] Dans *L'Unité de l'homme*, E. Morin et M. Piattelli-Palmarini (dir.), Paris, Le Seuil, 1974, p. 183.

Définition 2 :

Argumentation d'une DÉFINITION

L'exactitude d'une **définition** peut être contestée. Cette critique se réclame explicitement ou implicitement d'une **méthodologie de la définition**, constituée par un ensemble de recommandations à observer pour la construction d'une bonne définition.

1. Conflit de définitions

La théorie de l'argumentation rhétorique parle de *stase de définition* lorsqu'il y a conflit de *définition* (portant sur le *definiens*), lorsque les disputants s'opposent sur la **désignation** (qualification, catégorisation) d'un fait (Cicéron, *De Inv.*, L. I, § 19). Discours et contre-discours reposent sur deux définitions concurrentes d'un même être ou d'une même notion centrale pour la discussion.

Conformément à son rôle, le tiers transforme la stase de catégorisation en question :

Quelqu'un est accusé de vol. L'accusateur décrit un événement correspondant à la définition d'un vol, "C'est mon sac ! ; il me l'a volé !". Le défendeur redécrit et redéfinit l'événement, "Mais non ! C'est juste un acte rituel compulsif, J'en ai parlé beaucoup avec mon thérapeute".
=> Qu'est-ce qu'un vol ? Comment définit-on le vol ?

Quelqu'un est mort. => *Accident ou meurtre ?*

Des informations confidentielles ont été divulguées. => *Trahison ou dysfonctionnement du service ?*

Pour préciser ce qui s'est passé, on doit ouvrir une enquête, orientée par les définitions légales, des actes concernés.

Qu'est-ce qu'un vol, un acte compulsif ?

Qu'est-ce qu'un meurtre, un *accident* ?

Quand y a-t-il *trahison* ? *Dysfonctionnement grave* ?

Même phénomène dans la discussion politique :

L1 : *Les droits de libre expression et de manifestation sont fondamentaux dans la démocratie.*

L2 : *Ce qui est fondamental dans la démocratie, c'est le droit de manger à sa faim et d'avoir son iPhone.*

=> Stase sur le contenu de la définition : quels sont les traits essentiels (centraux) et les traits accidentels (périphériques) qui caractérisent une *société 'démocratique* ?

L1₁ : *La Syldavie est maintenant une grande démocratie !*

L2₁ : *Comment peux-tu parler de démocratie pour un pays qui ne reconnaît pas le droit des minorités ?*

L1₂ : *D'après le dictionnaire, la démocratie, c'est ... ; or rien dans cette définition ne mentionne les droits des minorités ; donc la Syldavie fait indubitablement partie des grandes démocraties.*

L2₂ : *Cette définition est mal faite (trop lâche).*

— La rencontre des positions **L1₁** et **L2₁** produit une stase de catégorisation.

- **L1₂** réfute l’objection de **L2₁** en faisant appel à un ensemble d’autorités comme le dictionnaire, les conventions universelles, le droit international, le consensus, etc.
- **L2₂** rejette cette définition et ratifie la stase de définition.

Selon un exemple célèbre de Lewis Carroll, c’est le pouvoir qui permet de sortir d’une stase de définition :

- Je ne sais ce que vous entendez par “gloire” dit Alice.
- Heumpty-Deumpty sourit d’un air méprisant.
- Bien sûr que vous ne le savez pas, puisque je ne vous l’ai pas encore expliqué. J’entendais par là “voilà pour vous un bel argument sans réplique !”
- Mais “gloire” ne signifie pas “bel argument sans réplique” objecta Alice.
- Lorsque moi j’emploie un mot, répliqua Heumpty-Deumpty d’un ton quelque peu dédaigneux, il signifie exactement ce qu’il me plaît qu’il signifie ... ni plus, ni moins.
- La question est de savoir si vous avez le pouvoir de faire que les mots signifient autre chose que ce qu’ils veulent dire.
- La question, riposta Heumpty-Deumpty, est de savoir qui sera le maître ... Un point c’est tout.

Lewis Carroll, *De l’autre côté du miroir* [1872] [11]

2. La mise au défi de définir

La demande de définition peut être faite dans l’intention de bloquer le discours de l’opposant. Soit une discussion assez serrée autour de diverses personnalités en compétition pour une distinction scientifique :

- L1 : — *Untel a beaucoup de prestige.*
- L2 : — *Qu’est-ce que tu appelles avoir du prestige ?*

Le défi de définir introduit une stase de définition, dans laquelle les participants ne veulent pas forcément entrer, et qui, dans tous les cas, bloque au moins provisoirement le discours des partisans de la personnalité en question.

[Le manque de personnel technique] conduirait à une absence “d’efficacité optimale” dans les laboratoires (d’abord, comment définit-on l’efficacité optimale d’un laboratoire ?) » *Journal du CNRS* 10, 1990.

***The Guardian* : La liberté d’expression est-elle menacée par la « culture de l’annulation » [‘cancel culture’] ?**

Nesrine Malik : *Personne ne vous traque, on vous dit juste que vous avez tort* [*Don’t confuse being told you’re wrong with the baying of a mob*]

La culture de l’annulation [*cancel culture*], la cible évidente mais pas désignée de cette lettre, regroupe plusieurs phénomènes différents sous une même étiquette péjorative. Je m’étonne qu’une déclaration signée par un groupe d’écrivains, de penseurs et de journalistes, pour la plupart diplômés de l’*Ivy League* ou d’autres universités prestigieuses, ne parvienne pas au moins à proposer une définition cohérente de ce qu’elle croit être la culture du boycott avant de la condamner. [2]

3. Argumentation des définitions

De même qu’il existe des règles pour les argumentations établissant une relation causale correcte, V. [Causalité \(I\)](#), il existe des règles pour l’établissement d’une définition correcte, particulièrement une définition de chose. La *méthodologie de la définition* précise les règles

permettant de construire, et par conséquent, d'évaluer, les définitions. Ces règles dépendent des domaines sociaux ou scientifiques auxquels appartiennent les êtres définis et s'adaptent aux types de définition, V. [Définition \(I\)](#). Les plus générales sont du type suivant :

Onze règles critiques pour évaluer une définition

- Le *definiens* (la définition) doit recouvrir le sens intuitif du *definiendum* (terme défini).
- Il doit s'appliquer à tous les êtres pouvant être désignés par le *definiendum*, et seulement à eux.
- On peut critiquer une définition parce qu'elle est **trop lâche** (elle s'applique à des êtres qui ne sont pas désignés par le terme défini) ou parce qu'elle est **trop étroite** (elle laisse en dehors des êtres qu'il serait désirable d'intégrer).
- Comme l'explication ou l'argumentation en général, la définition doit **éviter la circularité**.

Un système de sécurité automobile, c'est ce qui vous permet de conduire sans danger.

Le deuxième paragraphe de l'article 5 du traité instituant la Communauté économique européenne est incompréhensible. Cette définition est une définition circulaire et non juridique. Elle dit que "dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire." C'est incompréhensible. [3]

- Elle doit être **utile**, c'est-à-dire, faciliter la compréhension du phénomène ou l'appréhension de l'être désigné.
- Elle doit être **substituable au terme défini** dans tous les contextes où ce dernier apparaît. L'homonymie est fondée sur l'existence de contextes discriminant deux mots ayant le même signifiant.
- Elle doit être **brève et simple**, plus claire que le terme défini, et pour cela, éviter notamment l'emploi de termes figurés, « on ne doit se servir dans la définition ni de métaphores, ni d'expressions métaphoriques » (Aristote, S. A., 97 b 37 ; Tricot, p. 225); dans Aristote, le terme *métaphore* couvre tous les usages figurés du langage. Néanmoins, la définition métaphorique est un défi capable de relancer la réflexion sur ce qu'est, dans sa réalité ultime, tel être ou tel phénomène auquel elle s'applique :

L'homme est l'être des lointains (Heidegger)
La métaphore est le travail du rêve du langage.

- Elle doit fournir des informations sur **les domaines et les restrictions d'usage** du terme.
- La définition doit être **non biaisée**, c'est-à-dire ne pas être porteuse d'une évaluation positive ou négative vis-à-vis de son objet. En d'autres termes, elle doit représenter

l'usage et le sens réels et non pas refléter les préférences idéologiques de l'auteur de la définition.

L'écologie est une nouvelle religion, un nouvel opium du peuple pour être plus précis.

- Elle doit être **générale**, établie de façon à couvrir les cas sur lesquels il y a consensus. Si la définition est produite afin de s'adapter à un objet ou un cas précis, prédéterminé, on a affaire à une *définition persuasive*. On dit alors que la définition est *ad hoc*.
- Elle ne doit pas être **négative** (Chenique 1975, p.117) ; on ne peut pas définir un âne comme "un non-homme".

Des règles de ce type servent de guide pour l'établissement des définitions et, en conséquence, pour leur critique ; elles sont mobilisables lors des débats sur les définitions (Schiappa 1993 ; 2000). Elles permettent de critiquer les argumentations *faisant appel à une définition*, à quelque niveau que ce soit, en montrant que les définitions sous-jacentes sont mal construites parce qu'elles ne respectent pas l'une ou l'autre de ces règles.

Le même souci méthodologique régit le système de règles pour la construction d'une bonne définition et celui des règles pour la construction d'une bonne *causalité*, d'une bonne *autorité*, ou d'une bonne *analogie*.

[1] Trad. par H. Parisot, Paris, Flammarion, 1969, p. 107-108

[2] <https://www.theguardian.com/commentisfree/2020/jul/08/is-free-speech-under-threat-cancel-culture-writers-respond>

[3] <https://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+CRE+20001026+ITEMS+DOC+XML+V0//FR&language=FR>

Définition 3 :

ARGUMENTATION par la DÉFINITION

L'argumentation par la définition et l'appartenance catégorielle attache à un être particulier certaines des qualités, propriétés, discours, droits et devoirs, savoirs et idéologies ... qui caractérisent la catégorie d'êtres nommée par le terme.

1. Ce qui définit la catégorie se retrouve dans l'individu

La définition (le *definiens*) de “ce qu’est un **D**” est un stock de *permis d’inférer* applicables aux êtres ou aux actions appelés **D**. L'argumentation a la structure suivante :
Un argument : un énoncé de la forme < **I** est un **D** > : un individu **I** est (jugé être, catégorisé, perçu, nommé... comme) “un **D**”.

- *Un permis d’inférer*, trouvé dans la définition de la catégorie **D**.
- *Une conclusion* : ce qui se dit et se fait à propos des **D** peut se dire, se faire de **I** (déduction). L'exemple de raisonnement (*Harry est né aux Bermudes*, etc.) illustrant le [modèle de Toulmin](#) est de ce type.

Les définitions essentialistes sont liées au raisonnement [syllogistique](#), V. [Classification](#) ; [Catégorisation](#).

Les définitions lexicographiques fournissent quelques inférences remarquables de prédicat à prédicat validées par l'usage.

Les définitions des encyclopédies pratiques légitiment des façons de faire :

“*C’est un mousseron*”, donc “très aromatique, il est délicieux en omelette”. Encore mieux, je vais “l’utiliser comme aromate, en le desséchant”
Montegut & J. Manuel, *Atlas des champignons*, Paris, Globus, 1975

La qualification juridique est la traduction en termes juridiques **J** d'une action de la vie ordinaire, **j**. Cette qualification une fois opérée justifie l'application à **j** des actions prévues par la loi à propos de **J**.

Si l'avion arrive en retard, les passagers ont droit à une compensation financière. Pour cela, on doit définir ce que veut dire arriver et en retard lorsqu'on parle d'un avion, puis appliquer cette définition aux différents cas concrets d'arrivée en retard.

L'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) du 4 septembre 2014, *Germanwings*, illustre parfaitement ce qu'est la méthode juridique. La qualification est l'exercice juridique par excellence. C'est en elle que réside le véritable pouvoir du droit. Elle consiste à faire entrer un fait dans une catégorie juridique afin de lui appliquer le régime juridique attaché à cette catégorie juridique. Ainsi, suivant que le fait est ou non “subsumé” dans cette catégorie, le régime lui sera appliqué ou non.

Par exemple, si l'on considère qu'un voyageur est “arrivé” plus ou moins tard dans le long processus de l'atterrissage de l'avion et de son débarquement, cela sera plus ou moins profitable pour la compagnie aérienne. En effet, celle-ci doit une compensation financière au voyageur

victime d'un "retard". Encore faut-il connaître son "heure d'arrivée". Encore faut-il déterminer juridiquement ce qu'est le fait pour un voyage d'"arriver".

Marie-Anne Frison-Roche, *Qualification des faits par le droit :
Qu'est en droit "l'arrivée du passager d'un avion" ?*^[1]

Les catégorisations administratives fonctionnent selon le même principe de qualification de la situation des personnes qui amorce le syllogisme pratique :

Vos documents montrent que vous êtes un (vous entrez dans la catégorie de) **parent isolé**
Cette situation donne droit à telle forme d'aide
Cette aide doit vous être versée.

2. Argumentation fondée sur la définition lexicographique

La définition *lexicale* trouvée dans le dictionnaire est constituée d'une part de syntagmes ayant le même sens, ou l'un des sens du mot à définir, et d'autre part, d'exemples d'usage du mot. Ces exemples sont soit empruntés à des auteurs, soit produits par le lexicographe et donnés par lui comme des exemples typiques ; ils sont reconnus comme à la fois reflétant et fixant le sens du mot.

Définitions et exemples peuvent ainsi être utilisées comme des stocks de topoï liant le terme défini à une série ouverte de termes, et, de ce fait, légitimant les enchaînements de l'un à l'autre (Raccah 2014). Ces inférences s'appuient sur les savoirs lexicalisés qui caractérisent une compréhension de base du mot. Elles sont considérées comme rationnelles et convaincantes dans la mesure où elles correspondent au "patrimoine sémantique" commun.

Si on sait que tel pays est une démocratie, on peut conclure "*alors on y tient régulièrement des élections libres*", puisque la tenue d'élections libres est un des traits qui définissent la démocratie :

Le terme démocratie [...] désigne à l'origine un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions politiques, au moins par le vote. (Wikipedia, *Démocratie*)

Le "riche" du dictionnaire n'est pas le "riche" de la sociologie. Les critères de classification sociologique et les critères d'usage linguistique sont différents, mais, d'une part, dans les deux cas, la désignation d'un individu comme "un riche" demande à être justifiée (argumentation fondant une catégorisation). D'autre part, l'exploitation du savoir sociologique lié à la catégorie "riche" est à la base d'inférences non linguistiques permettant d'enrichir la description d'un individu appelé / catégorisé comme "un riche". Les savoirs scientifiques et les savoirs d'opinion figurant dans les définitions et les exemples des dictionnaires sont également des sources autorisées d'arguments.

Le dictionnaire définit l'adjectif *riche* comme suit.

A – 1. [En parlant d'une pers. ou d'un ensemble de pers.] Qui a de la fortune, qui possède des biens en abondance, qui a beaucoup d'argent. (TLFi, *Riche*).

À partir de "*X est riche*" on déduit, selon ce qu'on pourrait appeler "l'analytique catégorielle" une série ouverte de propriétés : *Donc X a de la fortune, il possède des biens en abondance, il a beaucoup d'argent*

D'autre part, le dictionnaire fait suivre la définition de citations, reprenant des usages typiques du mot et faisant allusion aux croyances et savoirs courants qu'on lui associe. En les associant au sens du mot, le dictionnaire présente ces exemples comme des opinions, plus ou moins

typiques dans la communauté linguistique, et légitime ainsi de nouvelles inférences au statut ambigu. Les informations suivantes proviennent des définitions de MW, tfd ; CD. [2]

1) ... **donc il est riche**. Cette affirmation est justifiée :

— Sur une base analytique :

(Il a) beaucoup d'argent ; des biens de valeur, donc il est riche

— Sur la base de signes :

(Il possède) des biens de valeur, des objets d'art, donc il est riche

— Sur la base de “sa moralité et de ses motivations” :

Il est déterminé à s'enrichir rapidement, donc il deviendra probablement riche

2) **Il est riche, donc...**

Sur la même base analytique, ou à partir de signes, on peut déduire :

... (Il a) beaucoup d'argent ; des biens de valeur ... (il possède) des biens coûteux, faits dans des matériaux rares et travaillés (comme des meubles en acajou) ... il n'a pas besoin de travailler ... il a oublié son humble passé.

Cette dernière conclusion admet des exceptions :

Il est riche, MAIS... ... Même devenu riche et célèbre, il n'a jamais oublié ses modestes origines.

3) **Un principe implicite, “tout le monde peut devenir riche”,** élimine deux réfutations :

— Avoir un passé modeste :

Même lorsqu'il est devenu riche et célèbre, il n'a jamais oublié son humble passé.

— Manquer d'éducation formelle :

Le manque d'éducation formelle n'est pas un obstacle à la richesse.

3) Une opposition **riche / pauvre**

Il y a une loi pour les riches et une autre pour les pauvres.

Pourquoi n'est-elle pas riche ? Parce que son père n'a pas volé. Qu'est-ce qu'être riche au fond ? C'est avoir dans sa poche ce avec quoi le voisin se serait acheté un paletot s'il n'avait pas eu la sottise de se le laisser prendre (Mallarmé, Corresp., 1862, p. 55). (TLFi, ibid.)

Cet énoncé légitime le topos “*la richesse c'est le vol*”, “*il est riche donc il a volé*”.

4) Un sentiment (réciproque), le mépris : “*il est riche, donc il est méprisant*” ; “*il est riche, donc il est méprisable*” :

— Les (fils de) riches méprisent les gens :

Que suis-je à vos yeux ? Le « précepteur » ainsi que me désignait avec mépris ce petit Anglais, ce fils de riche (Mauriac, Asmodée, 1938, IV, 13, p. 176). (TLFi, ibid.).

— La question du mépris se pose à propos des riches :

Les habitudes et le caractère des patriciens étaient tels qu'ils ne pouvaient pas avoir de mépris pour un riche, fût-il de la plèbe (Fustel de Coulanges, *Cité antique*, 1864, p. 389). (TLFi, *ibid.*)

Ces inférences se situent dans la zone floue entre l'analytique (définitionnel) et la doxa. Le lexicographe les fait porter par d'autres voix, comme s'il ne voulait pas tout à fait les prendre en charge.

3. Argumentation fondant la catégorisation-nomination et argumentation par la définition

Le processus de nomination-catégorisation ordinaire, par lequel on donne un nom à un objet, est parallèle au processus général de catégorisation, par lequel on rattache un être à une catégorie scientifique ou administrative. Appeler un être "D", c'est lui imposer les discours de définition accompagnant ce nom ainsi que les scripts d'action, les devoirs et les obligations attachés "aux D".

— *L'argumentation fondant une catégorisation* permet le rattachement d'un individu à une catégorie, nommée par un terme accompagné de son discours définitoire. En termes de traits, le rattachement est autorisé parce que cet individu présente un certain nombre de caractéristiques correspondant à celles de la définition : "c'est un mousseron puisque son chapeau est ...", ou est analogue à un membre de la catégorie de rattachement.

— Une fois rattaché à la définition, on peut lui appliquer tout ce que dit le discours définitoire, par une *argumentation par la définition* : "on peut le déguster, puisque c'est un mousseron!"

— Pour que ce mécanisme puisse fonctionner, il faut que la définition ait été établie de manière indépendante de l'être considéré, V. [Définition persuasive](#) ; c'est à cela que sert *la justification argumentée d'une définition*.

Ces processus de (re-)définition et de (re-)catégorisations interviennent dans les argumentations *a pari*, *a fortiori*, comme dans l'application de la [règle de justice](#).

[1] <https://mafr.fr/en/article/qualification-des-faits-par-le-droit-quest-ce-que-/> (08-06-2020)

[2] Les inférences provenant des dictionnaires anglais (*rich*) peuvent paraître inattendues au lecteur français.

CD = *Cambridge Dictionary*, <http://dictionary.cambridge.org>

tfd = *thefreedictionary*, <http://www.thefreedictionary.com/> (12-12-2017)

MW = *Merriam-Webster Dictionary*, www.merriam-webster.com

Définition 4 :

DÉFINITION PERSUASIVE

La définition d'une catégorie d'objets (*bon travail scolaire*) doit être construite indépendamment du problème que pose la catégorisation d'un objet particulier dans ou hors de cette catégorie (*ceci est / n'est pas un bon travail scolaire*). La définition *ad hoc* ou définition persuasive (Stevenson) ne respecte pas ce critère.

1. Définition *ad hoc*

Une commission *ad hoc* (latin *ad hoc*, “pour cela, à cet effet”) est une commission spécialisée, dont l'objectif est explicitement limité à un thème particulier ; l'expression a ici un sens neutre ou positif. En revanche, une théorie ou une définition sont dites *ad hoc* si elles manquent de généralité et ne conviennent qu'à un seul cas, ou à quelques cas du même type. L'expression a ici un sens fortement négatif.

La définition attachée à l'expression désignant la catégorie “bon travail scolaire” fournit les critères partagés par les travaux appartenant à cette catégorie. Elle permet de décider si tel ou tel travail appartient ou pas à cette catégorie, pour ensuite le traiter selon la [règle de justice](#) : Si tel travail est un bon travail scolaire, il mérite une bonne note.

Une définition *ad hoc* est une définition construite ou remaniée dans l'intention d'englober un être précis dans une catégorie, de le désigner par le nom de la catégorie, et, en dernier ressort, d'attribuer à cet être les bénéfices attachés à cette catégorie. :

Un bon travail scolaire, c'est un travail auquel l'élève consacre beaucoup d'efforts et investit beaucoup. Mon fils a passé son week-end sur son devoir d'histoire, (donc) il a rendu un bon devoir, et il mérite une bonne note.

Ici, la catégorie “*est un bon travail scolaire*” a été redéfinie comme “*un travail auquel l'élève a consacré beaucoup d'efforts*” de telle sorte qu'elle puisse s'appliquer au fils, sans considérer, comme le veut la tradition, ce qu'est, “sur le fond”, un bon travail scolaire. Un bon travail de mathématiques est un travail qui donne les solutions correctes aux exercices proposés, que l'élève y ait passé beaucoup ou peu de temps, V. [Argumentation des définitions](#), Règle (8). Cette stratégie ne respecte pas [la condition de séparabilité](#) entre l'établissement de la définition d'une part, et, d'autre part, son utilisation pour inclure ou non un individu dans la catégorie qu'elle détermine. On peut donc lui opposer une définition générale, par exemple celle que donne le dictionnaire.

Parler de définition *ad hoc*, c'est donc considérer que la définition en question est vicieuse. L'interlocuteur peut résister à cette évaluation en ouvrant [une stase de définition](#).

2. Définition persuasive

La notion de définition persuasive a été introduite par Stevenson (1938) dans les termes suivants :

Dans une définition persuasive [*persuasive definition*] le terme défini est un terme ordinaire, dont le sens est à la fois descriptif et fortement émotif [*emotive*]. Le but de la définition est d'altérer le sens descriptif du terme, souvent en lui conférant une précision plus grande dans les limites de son flou usuel. En revanche, cette définition n'apporte aucun changement substantiel au sens émotif du terme. Et cette définition est utilisée, consciemment ou inconsciemment, pour induire, par le jeu des significations émotive et descriptive, **une réorientation [re-direction] des attitudes des gens** [*in an effort to secure, by this interplay between emotive and descriptive meaning, a redirection of people's attitudes*]. (Stevenson [1938], p. 210-211)

Stevenson donne l'exemple suivant. **L1** et **L2** s'opposent à propos d'une connaissance commune :

— **L1** relève chez cette personne un certain nombre de lacunes (éducation, conversation, références littéraires, subtilité d'esprit) et en conclut « *il n'a aucune culture* ». Ces (prétendues) lacunes révèlent en négatif les traits qui définissent pour **L1**, une personne cultivée.
— **L2** décrit cet ami sous un certain nombre de traits favorables (imagination, sensibilité, originalité) et en conclut : « *c'est un homme d'une culture bien plus profonde que celle de la plupart d'entre nous, qui avons pu bénéficier d'une éducation supérieure.* »

Stevenson analyse la situation comme suit. D'une part, **L1** et **L2** sont d'accord pour donner au mot *culture* et au jugement "*X est une personne cultivée*" une **orientation [direction]**, émotionnelle positive (valorisation de la culture).

D'autre part, le mot *culture* a **un sens descriptif flou**. **L2** découpe dans cet ensemble descriptif flous une autre définition possible, et montre que l'ami commun répond à ces caractéristiques. Pour Stevenson l'objectif argumentatif, dit ici «émotionnel» de **L2** est de « réorienter [*redirect*] l'attitude de **L1**, car il pense que **L1** n'est pas suffisamment sensible aux mérites de leur ami » (*id.*, p. 211). Pour Stevenson, la situation est la suivante, .

- **L2** souhaite valoriser son ami.
- Il redéfinit le mot *culture* « dans les limites de son flou usuel », en fonction des qualités que possède cet ami. Il produit donc une définition *ad hoc* de la culture.
- Cette définition *ad hoc* lui permet de conclure en toute sécurité que son ami est cultivé.
- **L2** atteint ainsi son but (**1**), faire bénéficier son ami de l'opinion positive associée à l'idée de culture et de personne cultivée.

Par la division du sens qu'elle pratique, la définition persuasive se rapproche des procédés de [distinguo](#) et de [dissociation](#).

3. Définition persuasive et orientation argumentative

Stevenson parle de l'émotion liée au mot "culture". On pourrait aussi bien dire que la culture est une [valeur](#) : Perelman & Olbrechts-Tyteca considèrent que *valeur* est un synonyme non péjoratif de *émotion* ([1958], p. 630).

Stevenson attribue à **L2** *seulement* une définition persuasive. Si on tient compte des évolutions du sens du mot *culture* depuis le milieu du XXe siècle, on pourra estimer que **L1** et **L2** incarnent simplement des positions antagonistes typiques dans le grand débat sur ce qu'est la culture. Il apparaît alors que **L1** donne, non moins que **L2**, **une définition persuasive de culture** ("références littéraires", etc., voir *supra*), qui lui permet d'exclure l'ami commun de la société des gens cultivés. **L1** cherche à influencer **L2** autant que **L2** cherche à influencer **L1**.

Leurs énoncés respectifs ont chacun leur intention argumentative, exclure / inclure l'ami dans la catégorie "personne cultivée". Les deux énoncés ont une valeur "émotive", ils sont l'un et l'autre chargés "d'émotion". Mais Stevenson **essentialise la définition de L1**, et considère qu'elle

correspond à l'essence même, anhistorique, de la culture, V. [Définition 1](#), §*Définition essentielle*,

L'analyse de Stevenson utilise la notion de *re-direction*, "ré-orientation", dite émotive, que nous dirions argumentative. Ce scénario suppose que l'orientation argumentative (le « contenu affectif ») est indépendante du contenu cognitif, et qu'elle est insensible à la modification de ce dernier. On doit donc attacher cette orientation directement au signifiant.

On retrouve la question du statut de l'[orientation argumentative](#) des termes, si elle est *indépendante* ou bien *dérivée* de leur contenu référentiel.

DÉMONSTRATION ; ARGUMENTATION

L'opposition argumentation / démonstration, fonde l'opposition entre “les deux cultures”, sciences et humanités. L'argumentation gagne à être rapportée non pas à la démonstration logique élémentaire, mais aux autres **arts de la preuve** (histoire, médecine, enquête judiciaire...). Les apprentissages scientifiques se développent d'abord sur les bases du raisonnement en langue naturelle, qu'il est loisible d'abandonner pour un langage formel dès que le besoin s'en fait sentir (Quine).

1. Le mot *démonstration*

1.1 Dans le langage ordinaire

Étymologiquement, *démontrer* est lié à *montrer* [1] ; les deux verbes sont restés synonymes dans certains contextes : “*dans ce qui suit, je montrerai (= démontrerai) que...*”. L'usage ordinaire utilise *démonstration* avec le sens de *manifestation* : on se livre à des *démonstrations de solidarité, d'amitié*, et on donne des *preuves d'amour*. Ces emplois rappellent que la démonstration, même dans ses emplois les plus abstraits, garde un lien avec le visuel : **si la preuve fait toucher du doigt et goûter, la démonstration fait voir**. L'argumentation n'a pas de tels arrière-plans métaphoriques ; elle a sa source et se déploie entièrement dans le langage.

1.2 En rhétorique

En rhétorique, hormis le sens de “preuve”, le mot *démonstration* est utilisé dans deux sens totalement différents.

— **La démonstration** est une présentation verbale très vive d'un événement ou d'un état de choses sous forme de tableau, dont l'auditeur ou le lecteur est le spectateur. Cette figure est encore appelée *évidence* ou *hypotypose* (Lausberg [1960], § 810).

— **Le genre démonstratif** est un autre nom du genre généralement appelé *épidictique* ou *laudatif*, à côté des genres *délibératif* et *judiciaire* (Lausberg [1960], § 239).

1.3 En mathématique et en sciences

Le mot *démonstration* est essentiellement utilisé en mathématiques et en sciences, avec un sens que l'on oppose fréquemment à *argumentation*.

2. L'opposition argumentation / démonstration

L'opposition de l'argumentation à la démonstration est l'élément fondamental du “prêt-à-penser” sur l'argumentation, où elle se redouble dans l'opposition **opinion / vérité**. L'opposition démonstration / argumentation correspond à celle qu'on relève entre « deux cultures » (Snow, 1961) posées comme radicalement différentes, sans contact ni communication, le monde de la science contre le monde des affaires humaines, le monde de la **vérité** contre celui de l'**opinion**. Cette opposition tient parfois lieu de définition de l'argumentation, réduite à **une pseudo-démonstration**.

La substance et la portée réelle de cette opposition, les relations précises entre argumentation et démonstration, constituent une question essentielle pour le développement des études d'argumentation.

3. La démonstration hypothético-déductive, idéal de la preuve ?

En logique, une démonstration hypothético-déductive est un discours en langage formel, progressant des *axiomes* au *théorème* par l'application de règles de **déduction**, (§3). C'est une suite de propositions telles que chacune d'elles est ou bien un axiome (une prémisses posée comme vraie) ; ou bien une proposition précédemment démontrée ; ou bien une proposition déduite d'un axiome ou d'une proposition démontrée par une règle de déduction. La construction de cette suite n'échappe pas à l'**intentionnalité**, puisqu'elle vise un point d'arrêt, un résultat remarquable, détachable : le théorème.

Lorsqu'il est possible d'amener une preuve à une démonstration de type logico-mathématique, on dit qu'on a **formalisé cette preuve**. Cette définition de la preuve formelle, parfois prise comme idéal de la preuve, est à la base de la conception de la science comme calcul pur, que l'on oppose à une vision de la science comme description de la réalité (géographie, zoologie), mêlant le calcul et l'expérimentation (physique, chimie). Dans les sciences, une démonstration est un discours :

- 1) Portant sur des **propositions vraies** : par hypothèse, comme résultats d'observations ou d'expérimentations menées selon un protocole validé, ou comme résultats acquis de démonstrations précédentes.
- 2) Ces propositions sont **enchaînées de façon valide**, c'est-à-dire conformément aux règles du calcul et aux procédures spécifiques définies dans la discipline.
- 3) Elles aboutissent à une proposition nouvelle, stable, marquant une **avancée des connaissances** dans le domaine concerné, et susceptible d'orienter le déroulement ultérieur de la recherche.

La pratique scientifique suppose bien d'autres opérations, linguistiques, cognitives ou matérielles que la démonstration logico-mathématique : appréhender un état de la question, formuler le problème, concevoir une hypothèse, définir, observer, décrire, réaliser un montage expérimental et une expérimentation, calculer, schématiser, prédire, mesurer, vérifier des résultats... puis mettre en forme les résultats pour les communiquer, répondre aux questions et réviser ce qui doit l'être. En outre, la pratique scientifique courante inclut la rédaction de demandes de financement, l'évaluation des recherches, les entretiens d'embauche, etc. Ces opérations nécessitent la gestion coordonnée des langages techniques, mathématiques et naturels, utilisant une variété de supports sémiotiques, figures, tableaux, schémas et diagrammes. L'argumentation en langage naturel joue un rôle important dans toutes ces activités complexes.

3.1 Des champs distincts : ce qu'on sait, ce qu'on fait, ce qu'on valorise

Le champ de l'argumentation est plus vaste que celui de la démonstration : l'argumentation porte sur ce qu'il faut *croire*, zone sur laquelle elle rencontre la question de la preuve et de la démonstration, mais tout autant sur ce qu'il faut *faire*, démissionner ou pas, rejeter ou accepter des offres de négociation, etc., comme sur ce qu'il convient de valoriser, *d'admirer* ou de *dédaigner*, voire de *ressentir*, domaines dans lesquels le langage de la démonstration n'a pas de sens.

Pour certaines questions relevant du croire et de la prédiction scientifique, on peut penser que le doute est *accidentel*, qu'il est destiné à être normalement éliminé par les progrès de la science. En revanche, il est *essentiel* dès que l'on considère des situations où interviennent des agents

humains. Dans de telles situations, souvent le doute n'est jamais résolu, et on peut se demander légitimement ce qui se serait passé si...

On a recours à l'argumentation quand les données sont incomplètes ou de mauvaise qualité, les hypothèses et lois sont imparfaitement définies ; les déductions qu'elle opère sont, précaires et soumises à un principe de *révision*. En dernier ressort, on est renvoyé à la question du temps : l'argumentation tient du pari ; elle est liée à *l'urgence* et à *l'occasion* ; elle implique un processus "en temps limité", bien différent du temps illimité que peut s'octroyer la démonstration philosophique ou scientifique ; il y a une différence de nature entre leurs agendas comme entre leurs problèmes.

Lorsqu'elle fonctionne dans le champ du savoir, l'argumentation est exploratoire ; elle a une fonction *heuristique*. Elle permet de produire des hypothèses, par définitions précaires et incertaines, mais qui permettent d'ouvrir une discussion et d'enclencher le processus critique de vérification et de révision.

Par nature, la démonstration est liée à un domaine ; l'argumentation peut combiner *des preuves d'origine hétérogène*. Si l'on discute de la nécessité de construire un canal, on devra articuler les arguments, et les preuves des géologues, des économistes, des écologistes avec ceux des riverains et des financiers, le tout sur fond de calcul, de chiffres et de démonstrations toutes plus scientifiques les unes que les autres. L'argumentation en langue naturelle devra tenter de fusionner ces modes de démonstration dans un langage accessible aux politiques et aux citoyens.

3.2 Argumentation-preuve et argumentation-démonstration : l'héritage

Plusieurs théories d'orientation, par ailleurs très différentes, se rejoignent pour opposer argumentation et démonstration. Historiquement, les notions de démonstration et d'argumentation dont nous avons hérité à travers la tradition occidentale se sont construites en Grèce ancienne. La démonstration en sciences et en mathématiques (Archimède, Euclide) s'est construite sans relation avec l'argumentation dans les affaires sociales. D'après Lloyd, Aristote a explicité le concept de démonstration dans un contexte scientifique où étaient pratiqués « quatre types d'argumentation »,

Le premier est celui de l'argumentation dans les domaines du droit et de la politique, le deuxième l'argumentation dans la cosmologie et la médecine, le troisième dans les mathématiques à l'époque pré-aristotélicienne, et le quatrième l'argumentation déductive en philosophie. Les deux premiers sont liés essentiellement à la preuve, les deux derniers à la démonstration. ([1990], p. 124)

L'unité des disciplines de la preuve se constate à l'examen de leur vocabulaire :

Le même vocabulaire, pas seulement celui des témoignages, de l'examen, du jugement, mais également celui de la preuve, apparaît aussi ailleurs que dans le domaine purement judiciaire ou politique, surtout dans diverses branches de la pensée spéculative grecque naissante. La cosmologie comme la médecine en fournissent des exemples. (*Ibid.*)

Dans l'œuvre d'Aristote, l'argumentation est caractérisée par ses différences avec la démonstration logique. En argumentation, les prémisses et les règles de l'argumentation sont vraisemblables, elles *relèvent de l'opinion* alors qu'elles sont *certaines* lorsqu'il s'agit de démonstration, et *probables* lorsqu'il s'agit de dialectique. Par un réflexe suiviste d'un modèle

aristotélicien simplifié, l'argumentation a été constamment **rapportée à la démonstration logique** (à l'argumentation-démonstration), **et non pas aux pratiques des scientifiques, des médecins, des historiens, des enquêteurs de police...** auxquelles elle est cependant le plus liée, de par sa nature substantielle et son rapport aux données (argumentation-preuve). Par exemple, la notion essentielle de *stase* est empruntée à la médecine.

La référence hypnotique à la déduction logique élémentaire entraîne la rupture du lien entre l'argumentation, les arts et les sciences exploitant des données d'observation.

Cette opposition non opératoire de la démonstration à l'argumentation, dont les origines sont profondes et qui fonctionne maintenant comme un lieu commun, a été considérablement renforcée par la nouvelle rhétorique, ainsi que par les positions non référentialistes de la théorie de l'argumentation dans la langue.

4. Démonstration contre argumentation ?

4.1 La Nouvelle Rhétorique

Perelman et Olbrechts-Tyteca ont construit un concept autonome d'argumentation sur un double rejet, rejet des émotions d'une part, opposition de l'argumentation à la démonstration d'autre part. Il s'agit pour le *Traité* de circonscrire un domaine discursif autonome, où l'on parle **sans démontrer ni s'émouvoir**. Dans les termes mêmes du *Traité*, le couple argumentation / démonstration fonctionne comme un « couple antagoniste », dont les termes font l'objet d'une véritable « rupture de liaison » ou « dissociation » (Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 550).

La démonstration logique élémentaire est posée à la fois comme **repoussoir** de l'argumentation, comme on peut le vérifier sur chaque occurrence du terme *démonstration* mentionnée à l'index, et comme son inaccessible **idéal**.

Cette stratégie, proche de celle de *l'épouvantail*, constitue une des cellules génératrices fondamentales du *Traité*. Par ailleurs, si l'on met au premier plan non plus la logique seule, mais d'autres activités scientifiques comme la médecine ou la physique, et si l'on se place non plus dans un contexte d'exposition des résultats, mais dans des contextes de découverte ou d'apprentissage, on voit que, pour chacun des points évoqués dans le *Traité*, on pourrait mettre en question la réalité de la rupture ou discuter sa nature exacte ou sa position dans la construction de la démonstration.

Cette image durcie de la démonstration favorise l'antagonisme argumentation / démonstration. Elle se concrétise par l'exclusion du *Traité* de tout ce qui touche aux sciences ; l'ouvrage se donne comme objets d'analyse,

les moyens de preuve dont se servent les sciences humaines, le droit et la philosophie ; nous examinerons des argumentations présentées par des publicistes dans leurs journaux, par des politiciens dans leurs discours, par des avocats dans leurs plaidoiries, par des juges dans leurs attendus, par des philosophes dans leurs traités. ([1958], p. 13)

Aucune référence n'est faite à une quelconque activité scientifique. L'argumentation concerne exclusivement les humanités, et la démonstration règne sur les sciences et les mathématiques. La coupure entre « les deux cultures » (Snow, 1961) se trouve ainsi consacrée au fondement même de la discipline.

4.2 L'argumentation dans la langue

Cette théorie fait de l'*orientation* argumentative la caractéristique essentielle du plan sémantique de la *langue*, et conclut à l'impossibilité de développer en discours une argumentation fondée sur les bonnes raisons :

Bien souvent, on a remarqué que les discours concernant la vie quotidienne ne peuvent pas constituer des "démonstrations" en un sens tant soit peu logique du terme : Aristote l'a dit, en opposant à la démonstration nécessaire du syllogisme l'argumentation incomplète et seulement probable de l'enthymème, Perelman, Grize, Eggs ont insisté sur cette idée.

Au début, nous pensions nous situer dans une telle tradition avec pour simple originalité de rapporter à la nature du langage cette nécessité de substituer l'argumentation à la démonstration : nous pensions trouver dans les mots de la langue ou la cause ou le signe du caractère fondamentalement rhétorique, ou, comme nous le disions, "argumentatif" du discours.

Mais il me semble que nous sommes maintenant amenés à dire beaucoup plus. Non seulement les mots ne permettent pas la démonstration, mais ils permettent aussi peu cette forme dégradée de la démonstration que serait l'argumentation. Celle-ci n'est qu'un rêve du discours, et notre théorie devrait plutôt s'appeler "théorie de la non-argumentation".

Ducrot 1993, p. 234

Il est dans la cohérence de cette théorie, après que l'ordre de la parole ait été rabattu sur celui de la langue (saussurienne), de dénier tout principe d'intelligibilité à l'argumentation dans le discours.

La thèse sur le "rêve argumentatif" est indissociable de la thèse du "rêve référentiel", qui refuse au discours toute capacité de désignation, pour réduire la signification aux effets de l'énoncé : "c'est sale !" ne signifierait rien, sinon sa suite "Lave-le ! Ne t'en sers pas !", etc. On peut discuter cette affirmation à partir de l'évidence : il y a des traces de sale — café au fond de la tasse, odeur des vêtements sales, poussière sur la voiture, poubelles renversées dans l'entrée de l'immeuble, etc. Le statut des évaluations portées dans différentes cultures ou sous-cultures sur le sale et le propre est une autre question, qui concerne l'anthropologie. Il est évidemment possible d'utiliser les énoncés comme "le verre est sale" de façon purement performative ("sale parce que je le dis"), afin de déclencher par exemple un comportement de soumission ("Oui Monsieur, je vous en apporte un autre immédiatement") et de marquer ainsi sa toute-puissance. Mais ces usages, bien attestés, sont distincts de l'ordinaire qui est, sinon l'accord, la concession, et la négociation : faut-il refaire la vaisselle ?

4.3 Argumenter le caractère non démonstratif de l'argumentation

La thèse de l'impossibilité de démontrer ou prouver en langage ordinaire est menacée par les paradoxes sceptiques, et s'expose à l'auto-réfutation : il est délicat d'argumenter dans un discours en langue naturelle sur le caractère argumentatif ou non du discours en langue naturelle. En outre, toute affirmation générale sur le caractère démonstratif ou non de l'argumentation en général, quel que soit le prestige de l'autorité qui la soutient, est difficilement évaluable. Les argumentations fondées sur des *indices*, l'argumentation au *cas par cas*, ne peuvent être traitées comme les argumentations fondées sur l'*autorité* ou l'*analogie*. Le discours argumentatif ordinaire combine des types de preuve hétérogènes.

Les études d'interaction nous ont appris beaucoup sur ce que sont et font les discours de la vie quotidienne. De brefs raisonnements locaux, s'accomplissent dans des séquences où le langage se combine à l'action, pour arriver à des conclusions opératoires. On définit, on catégorise, on

articule des causes, on fait des analogies, toutes plus ou moins boiteuses, mais toutes susceptibles de critiques et de rectifications, qui, dans leur contexte, fonctionnent parfois de façon satisfaisante.

Non seulement une logique, mais une géométrie, une arithmétique, une physique, etc., informent les pratiques langagières courantes. Moyennant quelques ajustements conventionnels, les mots et le discours permettent au moins la démonstration syllogistique ; chiffres et calculs ne sont pas hors langue, aucun manque métaphysique ne leur interdit de conclure correctement, comme le montrent les petits calculs suivants :

Il faut deux heures pour arriver au refuge, la nuit tombe dans une heure, nous arriverons au refuge dans le noir.

L'abbé du Chaila est un des artisans essentiels de la répression des protestants des Cévennes. Son assassinat « est à l'origine de [la] guerre "des Camisards". » (Poujol, p. 7)

La date de naissance du futur abbé du Chaila pose un premier mystère, du fait de la disparition des registres paroissiaux. On peut la situer au début de l'année 1648. En effet, les parents de François, Balthazar de Langlade et Françoise d'Apchier, se sont mariés le 9 avril 1643 et, à raison d'un enfant par an, ont eu successivement, huit garçons et deux filles en dix ans. François, étant le cinquième enfant de la famille, est donc né en 1648, les quatre frères précédents étant nés respectivement en 1644, 1645, 1646 et 1647.

Robert Poujol, L'abbé du Chaila (1648-1702)[2]

La pratique de l'argumentation ordinaire suppose une capacité d'organiser des ensembles, de les combiner avec un peu d'arithmétique, ou de formuler d'impeccables syllogismes, pour peu qu'ils portent sur des contenus familiers :

Les champignons ne sont pas tous comestibles, certains sont comestibles, mais pas très bons; d'autres sont toxiques ; d'autres encore sont mortels. Il faut donc être très attentif quand on les cueille.

Aujourd'hui j'ai mangé deux poires et trois oranges, donc j'ai mangé cinq fruits, je suis en règle avec mon régime.

Ce train s'arrête à toutes les gares, ce n'est pas un express.

Manier l'équerre et le fil à plomb, calculer des angles, suppose, sinon une théorie, du moins une compétence géométrique. Toutes ces capacités conjuguées trouvent leur écho dans le langage, ce qui fait qu'il est, jusqu'à un certain point, possible de produire de bonnes *preuves* dans les discours mêlés des activités ordinaires.

“*Le baromètre baisse, (ça veut dire que) le temps se gâte*”. Quelle est la nature du lien entre ces énoncés, autrement dit, que signifie *ça veut dire que* ? A-t-on affaire à un principe sémantique ou à un principe physique ? La réponse met en jeu la partition, si commode mais incertaine du savoir linguistique et du savoir encyclopédique. Le lien sémantique a une origine scientifique, il fige un savoir physique difficilement acquis depuis Pascal, qui permet une authentique prévision. Il y a bien deux faits distincts, reliés par une loi : si “*le thermomètre baisse*” signifie “*il va pleuvoir*”, c'est parce que nos pratiques sémantiques ont intégré un savoir positif sur le monde.

D'une part, démonstration et preuve logico-mathématique s'opposent incontestablement à l'argumentation on le voit immédiatement à leur langage qui exclut la [subjectivité](#). Mais une opposition n'a de sens que si les domaines opposés sont comparables. Il n'y pas de sens de comparer un éditorial de journal avec un article exposant le résultat d'une recherche mathématique de pointe. Et surtout, [il n'y a aucune raison pour rapporter éternellement l'argumentation à la démonstration logique élémentaire plutôt qu'aux d'autres pratiques des "arts de la preuve"](#). On peut argumenter de façon correcte en langue naturelle ; il émerge une vérité du débat judiciaire et historique, et l'argumentation joue un rôle dans l'acquisition des sciences, V. [Preuve](#).

5. Argumentation, acquisition des savoirs scientifiques et techniques

Questions socio-scientifiques

Pour construire sa logique formelle, Quine suit « une politique inspirée par le désir de travailler directement avec le langage usuel jusqu'au moment où il y a un gain décisif à l'abandonner » (1972, p. 20-21). Tout pousse à discuter les relations entre argumentation et démonstration dans le cadre d'une telle politique : *mutatis mutandis*, on dira que [l'apprentissage élémentaire de la démonstration et de la preuve scientifique en général est ancré dans la langue ordinaire et ses processus de argumentatifs, et qu'il s'en sépare lorsqu'il trouve un gain décisif à le faire](#). Le point de départ est assuré : tous les enseignements commencent à se développer dans et à l'aide du langage naturel ; les points de séparation dépendent des disciplines.

On peut parler d'une *construction argumentative de la démonstration*, à condition de poser série de ruptures se situant à des niveaux différents. Les termes, objets, règles et modalités d'expérience sont de mieux en mieux définis ; les éléments redondants, les perceptions non pertinentes sont expulsés du contexte ; les indices de subjectivité sont éliminés ; on passe du dialogue au monologue, le discours devient de plus en plus impersonnel, les voix se fusionnent ou sont éliminées ; le langage naturel est transformé et remplacé, partiellement ou totalement, par une langue formelle et calculatoire ; la communauté d'interlocuteurs qualifiés intervient de façon organisée, etc. Au terme de ces métamorphoses, l'argumentatif est devenue démonstratif ; il a permis de construire des savoirs substantiels (Arsac, Shapiron, Colonna 1992 ; Nonnon 1996 ; Baker 1996 ; De Vries, Lund, Baker 2002 ; Buty & Plantin 2009 ; Erduran & Jiménez-Aleixandre 2008 ; Polo, 2020).

Les programmes de recherche sur l'argumentation dans l'enseignement des sciences et plus généralement sur « l'enculturation scientifique » sont apparus à la fin des années 90 et au début des années 2000. Ils représentent maintenant un domaine de développement clé pour l'argumentation.

Les humanités langagières restent largement prisonnières d'une conception de l'argumentation fondée sur des discours autocentrés, dans lesquels tout et le contraire de tout peut se dire. Sur cette conception, [s'est construit un antagonisme confortable avec "la démonstration logique", vue comme un repoussoir](#). Le repositionnement de l'argumentation comme activité complexe, combinatoire de preuves hétérogènes, située dans un environnement matériel éventuellement sophistiqué, permet de prendre quelques distances avec cette vision logocentrique traditionnelle. Les discussions de deux garagistes en désaccord sur les moyens de réparer un moteur défaillant, ou de deux élèves en désaccord sur la forme des rayons qui sortent d'une lentille sont aussi prototypiques de ce qu'est une situation argumentative qu'un débat où le langage n'est perpétuellement rapporté qu'à lui-même.

[1] Latin *demonstrare*, "1. Faire voir ; 2. Exposer, décrire"

[2] Montpellier, Les Presses du Languedoc, 2001, p. 31.

DÉPASSEMENT ► DIRECTION

Argumentation exploitant une DÉRIVATION LEXICALE

Un mot dérivé est un mot formé sur un mot de base ou sur une racine à l'aide d'un préfixe ou d'un suffixe. L'argumentation tire parti du sentiment d'évidence lié à cette opération pour attribuer au mot dérivé des conclusions qu'on peut tirer du mot de base.

Le suffixe change la catégorie grammaticale du mot de base) :

- (il) *charge* [1], le *chargement* du camion
Procès : le chargement du camion a pris trois heures
Résultat du procès : le chargement du camion pèse trois tonnes.

Le préfixe conserve la catégorie grammaticale du mot de base

- (il) *charge* / *décharge* le camion.

Une *famille dérivationnelle* est composée de l'ensemble des mots dérivés d'une même racine ou d'un même mot de base.

1. Argumentation exploitant les dérivations

Comme le *signifiant* du mot de base se retrouve en substance dans le mot dérivé, on tend à penser que le *sens* du mot de base est également conservé dans le dérivé, ce qui n'est pas forcément le cas.

La similitude morphologique produit un sentiment d'évidence sémantique apparemment irréfutable, en vertu de sa forme, "A est A" :

"Je suis *homme*, rien de ce qui est *humain* ne m'est étranger."

Le président d'une *commission* appelle *commissaires* les membres de cette commission ; cette suffixation habile lui permet de capter l'autorité associée au mot *commissaire*, et de conférer à lui et à ses collègues une certaine autorité sur les gens qui ont recours à ses services.

Un discours célèbre du général de Gaulle utilise de tels énoncés auto-argumentés :

Quant aux élections législatives, elles auront lieu dans les délais prévus par la Constitution, à moins qu'on entende bâillonner le peuple français tout entier, en l'empêchant de s'exprimer en même temps qu'on l'empêche de vivre, par les mêmes moyens qu'on empêche les étudiants d'étudier, les enseignants d'enseigner, les travailleurs de travailler.

Charles de Gaulle, *Discours du 30 mai 1968*. [1]

Le sens des familles dérivationnelles n'est ni transparent ni homogène. L'apparement mor-
phologique masque des divergences sémantiques profondes entre le mot de base et le mot dé-
rivé, allant de la conservation du sens, à l'opposition entre les connotations ou orientations
argumentatives des mots, jusqu'à l'indépendance complète des significations en synchronie.

Si vous trouvez votre travail *aliénant*, alors nous devons vous orienter vers un asile *d'aliénés*.

Le topos des dérivés tire parti du sentiment d'évidence lié à l'opération de dérivation lexicale
pour attribuer au mot dérivé des conclusions identiques à celles qu'on peut tirer du mot de base.
La famille dérivationnelle {*entreprendre, entrepreneur, entreprise, entreprenant*} est formée
sur le morphème racine /entrepr/. Elle permet une riche gamme d'argumentations pouvant se
réclamer de l'évidence.

Que les entrepreneurs entreprennent !

est une invitation faite à des individus de se montrer à la hauteur de leur concept. On défend
l'entreprise en objectant que

Il ne faut pas que les règlements tatillons empêchent les entrepreneurs d'entreprendre.

L'argumentation peut attribuer à un individu une qualité sur la base du postulat de l'homogé-
néité du sens entre *entrepreneur* et *esprit d'entreprise* :

Puisque c'est un entrepreneur, il a forcément l'esprit d'entreprise.

Et on peut objecter à un entrepreneur exerçant ses assiduités hors de son domaine de compé-
tence professionnelle :

Je vous trouve bien entreprenant, Monsieur l'entrepreneur !

Mots dérivés anti-orientés — Inversement, les oppositions d'[orientation](#) argumentative entre
mots appartenant à une même famille dérivationnelle sont exploitées par des formes d'antana-
clase :

En signant ce compromis au moment *opportun*, le Président a pris une décision hautement poli-
tique.

Le Président s'est compromis par une décision politicienne, purement *opportuniste*.

Réfutation — Les argumentations par la dérivation sont réfutées comme des “ jeux de mots”,
en mettant en évidence les différences de sens entre mot de base et mot dérivé. À son tour, cette
réfutation donnera prise à son tour à l'accusation de “querelle de mots” ou de “chipotage sé-
mantique”, V. [Expression](#).

2. Autres désignations et formes apparentées

2.1 Lieu des mots apparentés

Cicéron considère le topos des dérivés sous le nom de lieu des *apparentés* (*coniugata*), qui
fournit des « arguments tirés de mots de la même famille » (*Top.*, II, 12, p.70) :

Si le champ est un pâturage commun, on a le droit d'y envoyer des troupeaux pâturer en commun. (*Ibid.*)

Puisque c'est un *communal*, les animaux peuvent y pâturer *en commun*. Mais cela signifie-t-il que tous les troupeaux peuvent y pâturer *simultanément* ?

2.2 Lieu des dérivations

Le topos n°2 de la *Rhétorique* d'Aristote définit le « lieu des dérivations » comme suit :

Un autre [topos] se tire des flexions grammaticales semblables ; car les dérivés fléchis doivent pouvoir pareillement recevoir ou ne pas recevoir un même prédicat ; par exemple, le *juste* n'est pas toujours bon ; car alors le *justement* le serait toujours, tandis qu'en réalité, être mis à mort "justement" n'est pas chose désirable. (*Rhét.*, II, 23, 1397a20 ; Dufour, p. 115)

L'énoncé "si tu trouves que le juste est désirable, alors tu trouves qu'être mis à mort justement est désirable" est un paradoxe sophistique typique. Il repose sur le postulat que "tout ce qui peut se dire d'un terme, *juste*, peut se dire des énoncés où entre son dérivé, *justement*", postulat rejeté car conduisant à une absurdité.

Soit la thèse "ce qui est juste est bon, désirable" ; donc, par instanciation de *ce qui est juste* : *Le juste châtiment du criminel est bon, désirable.*

Ce qui exprime le sentiment social. Mais si je suis le criminel, s'ensuit-il que je désire le châtiment ? On n'en sait rien ; mais l'hypothèse que le criminel désire le châtiment a quelque chose de dostoïevskien. On retrouve l'idée que ce qui est désirable par la société n'est pas forcément désirable par l'individu, V. [Sophisme, §1](#).

2.3 Argument par l'étymologie

L'argument des dérivés est parfois désigné comme "argument tiré de l'[étymologie](#)", ce qui s'entend, puisque différents mots peuvent être formés sur une même racine étymologique. Sous l'intitulé « lieu de l'étymologie », Dupleix traite des dérivations synchroniques du type *oiseau* > *oiseleur*, où le détour par l'étymologie est inutile, et des inférences analytiques comme « il est *docteur*, par conséquent il a de la *doctrine* », où la compréhension de l'appareil des mots nécessite un commentaire historique. Il estime, à raison, que ce genre d'inférence est très « fresle » ([1607], p. 303).

Bossuet distingue deux types d'argumentation sur le nom.

— Le topos qui « se prend de l'**étymologie**, en latin *notatio nominis*, c'est-à-dire de la racine dont les mots sont dérivés, comme quand je dis "si vous êtes roi, réglez" ». En latin, *regnum* "autorité royale", "souveraineté", "royaume", est dérivé de *rex, regis* "roi" (TLFi, *Règne*).

— Le topos qui « se prend des mots qui ont ensemble la même origine, qu'on appelle **conjugata** », et donne pour exemple de cette relation la paire *homo / hominis*, soit deux formes déclinaisonnelles du même terme (contrairement au cas des dérivés lexicaux, le sens du mot ne varie pas selon son cas grammatical).

Le principe de fond est clair : toutes les fois que deux termes sont liés par la morphologie, le lexique ou l'étymologie, on cherche à appuyer sur l'un des conclusions touchant l'autre.

[1] On prend pour base verbale non pas l'infinitif mais la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif, forme "nue" où le verbe a la même forme que le substantif.

[1] www.charles-de-gaulle.org/pages/espace-pedagogique/le-point-sur/les-textes-a-connaître/discours-du-30-mai-1968.php (20-09-2013).

DÉSACCORD ARGUMENTATIF

L'interaction ordinaire est régie par la préférence pour l'accord. Les désaccords conversationnels peuvent rester non ratifiés et être résorbés dans la suite de l'échange. Les désaccords ratifiés donnent naissance à des échanges fortement argumentatifs organisés par la préférence pour le désaccord.

L'argumentation se développe contre une tendance profonde du dialogue en face à face, la préférence pour l'accord.

1. Préférence pour l'accord

L'argumentation est une technique permettant parfois de dériver un consensus construit, de second niveau (consensus sur la conclusion) à partir d'un consensus posé, de premier niveau (consensus sur les arguments), V. Persuasion. Une telle dérivation peut être vue comme l'expression discursive "macro" d'une tendance observable au niveau "micro" de la séquence interactionnelle, la préférence pour l'accord. Cette notion est fondamentale dans l'étude de l'organisation des tours de parole en interaction ; elle est à la base du fonctionnement de la politesse linguistique.

Dans une séquence composée d'une paire adjacente de tours de parole, le premier de ces tours projette (est orienté vers, préfère...) un second tour d'un certain type. Une demande, une invitation "préfèrent" une acceptation à un refus, au sens où elles sont faites pour être acceptées et non pas refusées ; une affirmation est faite pour être ratifiée et non pas rejetée.

Cette suite préférée est marquée a minima ; l'interlocuteur s'aligne sur le locuteur. L'accord va sans dire ; une marque linguistique minimale peut suffire : ("oui oui", "OK", "on y va"), une marque quasi verbale ("hm hm") ou corporelle (hochement de tête). La préférence pour l'accord se manifeste encore par des pratiques d'évitement de l'opposition frontale (sauf pour les personnalités à tendances agonistiques) ; l'absence de ratification des désaccords émergents, et la préférence pour les micro-ajustements qui permettent aux interlocuteurs d'arriver à un accord sans thématization du désaccord.

La suite non préférée se caractérise par des marques spécifiques comme l'hésitation, la présence de pré-tours et enfin la présence de justifications, comme en L2 :

- L11 : *Tu fais quoi ce soir ?*
- L21 : *Ben j'sais pas trop*
- L12 : *Tu passes prendre un verre ?*
- L22 : (silence) *hmm bon tu vois j'crois pas faut tout de même que je travaille un peu.*

— Alors que donner des raisons pour accepter une invitation peut être désobligeant :

- L1 : *Passe donc dîner demain soir !*
- L2 : *D'accord, avec plaisir, ça m'évitera de cuisiner et j'en profiterai pour descendre la poubelle.*

Cette préférence pour l'accord n'est pas un fait psychologique, mais une régularité observationnelle. Elle correspond au principe de coopération de Grice, ainsi qu'à des observations de

Ducrot sur l'effet polémique produit par les enchaînements qui ne s'inscrivent pas dans la "suite idéale" projetée par le premier tour, celle qui conserve les présupposés.

L1 : *Et vous avez arrêté de boire ?*

L2 : *Mais je n'ai jamais bu. Vous devez me prendre pour quelqu'un d'autre.*

2. Désaccord conversationnel

L'opposition à une intervention peut être *verbale* (" *je ne suis pas d'accord*") ou *paraverbale*. Dans ce dernier cas, elle se manifeste par des phénomènes bien précis : tentatives de l'un pour prendre la parole et refus de l'autre de la céder; chevauchements non collaboratifs entre tours de parole ; accélération du débit ; haussement de voix ; refus d'émettre des régulateurs positifs, ou excès ironique de signes d'approbation ; comportement de partenaire non adressé, non ratifié (" *t'es sourd ou quoi?*"); émission de régulateurs négatifs verbaux ou non (signes négatifs de la tête, soupirs, agitation), etc. L'absence de ratification positive vaut désaccord.

Les épisodes de divergence conversationnelle se caractérisent par les traits suivants.

- Leurs occurrences et leur déroulement sont non planifiés, ou faiblement planifiés.
- Ils peuvent perturber le déroulement de l'interaction initiale.
- Ils introduisent un équilibre délicat entre *menace pour la relation* (affirmer sa différence en persistant dans son discours et sa vision des choses, au détriment des bonnes relations avec l'opposant) et *menace pour la face* (sacrifier sa différence en renonçant à son discours pour maintenir l'harmonie et l'empathie avec l'opposant).
- Ils peuvent contenir des arguments.

Toutes les contradictions surgissant dans le dialogue ne sont pas thématiques pour être traitées argumentativement par les participants. La contradiction émergente peut être réparée sur le champ, par des procédures d'ajustement et de négociation jouant sur les marges d'indétermination et sur les fenêtres d'opportunités laissées par le langage et l'action ordinaires, ou évoluer vers l'approfondissement du différend.

3. Désaccord argumentatif

3.1 Émergence de l'argumentation dans la conversation

Du rôle d'interlocuteur peut émerger celui *d'opposant*, celui qui porte la contradiction. Avec cette émergence se constitue la *situation argumentative*, où deux discours sont en concurrence explicite sur un même thème.

Au fil d'une discussion amicale entre deux personnes qui viennent de faire connaissance :
L1 : — *Si on regarde ensemble le débat, faudrait savoir un peu où on en est, nous on vote pour Untel.*

L2 : — *Ah ben nous, c'est pas franchement ça.*

Avant cet échange, L2 est simplement l'interlocuteur empathique de L1. Au cours de l'échange, une divergence politique se dessine, qui amorce un reformatage de l'interaction, où des interlocuteurs jusque-là amicaux se repositionnent en antagonistes politiques. Les tours de parole suivants pourront thématiser ou non cette opposition émergente.

Le terme **énantiose**, utilisé par la rhétorique des figures, est particulièrement apte à désigner ce moment transitionnel, où l'opposition se construit, sans être encore ratifiée par les participants. L'adjectif grec *enantios* (ἐναντίος) a les sens suivants :

Qui est en face de [...] : rivages qui se font vis-à-vis ; choses qui s'offrent au regard de qn. Avec idée d'hostilité, qui se tient en face de : l'ennemi, littéralement, ceux qui sont en face ; ou en gén. la partie adverse, l'adversaire.

Opposé, contraire à : [to enantion] le parti opposé (Bailly [1901], [enantios]).

Si l'on suit le dictionnaire, la palette sémantique du terme *énantiose* couvre donc la dynamique d'émergence et de première stabilisation de la situation argumentative :

— *Celui qui est en face*, par exemple en position d'interlocuteur.

— *[+ Hostilité] : l'opposant*. L'idée d'hostilité apparaît dans un second temps, celui qui *est en face* devient celui qui *fait face*, soit l'opposant (*adversarius*) dans une rencontre rhétorique argumentative (Lausberg [1960], § 274).

— La situation se stabilise *dans l'antithèse discours / contre-discours*, qui sera éventuellement débloquée par l'argumentation.

Par généralisation, le terme *énantiose* peut désigner une opposition « *bien / mal ; pair / impair ; un / multiple* » (Dupriez 1984, *Énantiose*).

3.2 Ratification du désaccord

Lorsque le désaccord est ratifié, l'interaction devient fortement argumentative. Dans ce type d'interaction, la préférence pour l'accord est remplacée par la *préférence pour le désaccord*, au sens où l'accord et l'alignement sont systématiquement évités, car considérés comme des capitulations argumentatives. Dans un tel contexte, l'accord n'est pas un présupposé de l'interaction, mais une ressource, dont l'emploi relève d'une *stratégie* argumentative.

Le désaccord argumentatif

- n'est pas réparé instantanément au fil de l'interaction où il est apparu ;
- est thématiqué dans l'interaction ;
- peut être porté sur un site argumentatif spécifique. Il engendre alors des interactions organisées autour d'un conflit préexistant ;
- le traitement du conflit est la raison d'être de ces interactions et conditionne leur déroulement ;
- les interventions des participants sont développées et planifiées ;
- ces interactions sont saillantes pour la personne, mémorisées, ruminées et réélaborées au cours du temps.

3.3 Production des positions argumentatives

Un énoncé **E** ou un contenu linguistique quelconque devient **une position du locuteur** dans la configuration dialogale suivante :

- (1) L1 dit D, quelque chose d'essentiel pour lui, ou simplement anecdotique pour son propos général.
(1) n'est pas un "stade d'ouverture" dialectique. Le locuteur n'a pas forcément l'intention d'ouvrir une dispute.
- (2) D n'est pas ratifié par L2, qui produit un second tour non préféré.
Le désaccord émerge.
- (3) D est maintenu, réasserté ou reformulé, par L1.
- (4) D, ou sa reformulation, est rejeté par L2.
Le désaccord est ratifié, il devient le thème de l'échange ; formation d'une stase. D est maintenant une position assumée par L1 (3) et rejetée par L2 (4).
- (5) Apparitions de tours anti-orientés, contenant des arguments pour et contre.

La stase se développe selon sa propre logique, et produit une question argumentative. La non-ratification peut se produire à tout moment dans une interaction et peut concerner tout énoncé de premier ou second plan, V. Négation. En d'autres termes, le fait d'être **une position argumentative** n'est pas la propriété d'un énoncé déclaratif, mais le résultat d'un traitement particulier d'un contenu dans une configuration interactive.

C'est la réaction du destinataire qui produit la position. "Être une position, une proposition, une conclusion" est une propriété relative à un état du dialogue ou de l'interaction.

5. Désaccord radical (*deep disagreement*)

Dans son essence, la polémique serait fallacieuse du fait d'un engagement personnel trop intense. Il en va tout différemment, en principe, du désaccord profond ou radical (*deep disagreement*), notion introduite par Fogelin (1985). Un débat radical n'est pas forcément une controverse ou une polémique, au sens où le débat radical peut très bien rester paisible. Il est au-delà de la controverse ou de la polémique en ce qu'il mettrait en jeu les principes ou des valeurs incompatibles ; le différend qui l'organise serait caractérisé par une différence métaphysique plutôt qu'un conflit épistémique. Autrement dit, si le débat radical n'avance pas, ce n'est pas la faute à l'excessive implication (*involvement*) des participants, mais bien parce que la réalité n'arrive pas à exercer une pression suffisante sur les discours orientés par ces intérêts ou valeurs inconciliables. On en a tiré la conséquence que l'existence de tels débats était un défi lui-même « radical and shocking » (Turner et Campolo 2005, p. 1) à l'entreprise argumentative elle-même :

Si tel était le cas, que deviendrait la discipline ? Et, plus important sans doute, comment pourrait-on traiter les désaccords radicaux ? Du coup, c'est tout le champ et ses réalisations qui semblent menacés. (*ibid.*).

V. Consensus - Dissensus

DESTRUCTION DU DISCOURS

La réfutation est un acte argumentatif actant une rupture sur le contenu, mais **coopératif en ce qui concerne l'activité**. Le refus de coopération se manifeste par une série de manœuvres non argumentatives, allant du refus d'entendre au refus de prendre en compte le contenu du discours de l'opposant.

La **réfutation** argumentative repose sur ce qui est dit par l'opposant, sur l'examen de la teneur du discours rejeté, sur sa **pertinence** pour la discussion en cours, ou sur des considérations liées à la personne qui le tient. Bien ou mal, la réfutation est argumentée. Les discours soutenant une position peuvent être **détruits** par des manœuvres radicales tendant non pas à les *réfuter argumentativement* mais à les *détruire*.

Ces stratégies de destruction visent à annuler la parole de l'autre, à lui enlever sa substance et sa pertinence, et à s'assurer qu'elle n'aura aucun impact pratique sur le groupe. Elles recherchent le *K. O. verbal* (Windisch 1987). En fait, la déclaration "je ne suis pas de ton avis" marque un haut degré de coopération argumentative.

1. Interdire de parole

La façon la plus radicale d'en finir avec une opinion, c'est **d'empêcher ses partisans de s'exprimer**, en saturant leurs sites et leurs comptes Internet, ou, à l'oral, par des manifestations bruyantes qui "couvrent" leur parole. Du point de vue politique, une opinion peut être légalement prohibée ; la loi punit les appels au crime et l'incitation à la haine. V. [Respect](#).

2. Refuser de prendre le rôle d'interlocuteur

Dans les interactions ordinaires face à face, le discours peut être détruit par des manœuvres interactionnelles non verbales, la plus radicale étant **le refus d'entendre** (et de laisser les autres entendre), le discours que l'on rejette. L'accord se manifeste par divers phénomènes de ratification et, inversement, un simple manque de ratification, l'inertie du partenaire, peut l'amener à retirer son discours, V. [Désaccord](#).

L'interaction suivante se déroule en classe de travaux pratiques de sciences physiques. [1] La leçon porte sur la notion de force, et s'appuie sur un petit dispositif, une pierre suspendue à une potence. Deux élèves, travaillant en binôme, sont filmés. La question posée par la professeure est :

Quels sont les objets qui agissent sur la pierre ?

Puis elle s'adresse à la classe, les deux élèves la regardent :

alors j'ai pris un objet dans le sens le plus général c'est tout ce qui peut agir sur la pierre heu: de manière visible ou invisible si puis di: heu: voilà

Un des élèves, **F**, répond, en se tournant vers son partenaire :

ben l'air l'air l'air ... l'air ça agit l'air quand tu as fait ça l'air

Après une interruption, **F** reprend son argumentation, en agitant son bras de bas en haut et de haut en bas :

quand tu fais ça il y aura l'air après puisque tsais quand tu fais un mouvement de vitesse comme ça c'est pareil il y a l'air je suis sûr mais là pour l'instant on répond pas encore ça mais

Son partenaire prend la parole, en jouant avec la pierre :

ya l'attraction

F produit une argumentation en tout point conforme au schéma de Toulmin. La conclusion (claim) est “[c'est] l'air [qui agit sur la pierre]” ; elle est appuyée par un appel à une analogie implicite, “c'est pareil”, entourée et étayée par un discours et une gestuelle *ad hoc*. La conclusion est renforcée, “je suis sûr”, mais paradoxalement immédiatement retirée : “mais là pour l'instant on répond pas encore ça”. Ce retrait totalement inattendu au vu de ce qui le précède n'est compréhensible qu'en référence au comportement interactionnel de son partenaire, qui, pendant toute cette construction, regarde fixement la pierre, et **ne donne aucun signe de ratification, ne signalant même pas qu'il entend ce que dit F**, avec qui, par ailleurs, il s'entend très bien, comme le montrent leurs échanges ultérieurs, entièrement collaboratifs.

3. Refuser de prendre en compte l'argumentation en tant que telle

L'opposant peut rejeter une argumentation sans s'embarrasser d'une réfutation élaborée. Les ressources non argumentatives de rejet de l'argumentation ne manquent pas.

Mépris

On peut faire le coup du [mépris](#) à son adversaire, en déclarant sa position adverse **sous-argumentative**, donc indigne d'une réfutation.

Raillerie

On peut tourner son discours en **dérision**, en faire matière à plaisanteries pour se rallier les indécis ; c'est un moyen commode de reformater l'échange pour éviter la discussion sur le fond. C'est ce genre de manœuvre que condamnent les fallacies d'histrionisme, V. [Rire](#) ; [Inversion d'orientation](#).

Critique de l'expression

La critique de l'expression peut être substituée à la critique du contenu. Un discours gênant peut être détruit par une critique centrée **sur la forme de son expression**, sans prendre en compte l'argument lui-même. La rhétorique ancienne énumère une trinité de qualités majeures du discours, *qualité* de la langue, *clarté* et *vivacité* de l'expression (respectivement *latinitas*, *perspicuitas* et *ornatus*). Un défaut réel ou inventé sur chacun de ces points peut servir une stratégie de destruction.

— **Qualité de la langue** : “tu ne connais pas la langue que tu prétends parler !”

La *latinitas* correspond à la qualité, la correction grammaticale du latin, ou, d'une façon générale, de la langue dans laquelle le locuteur s'exprime. Dans une situation polémique, l'opposant peut rejeter un discours *a priori* en fondant son rejet sur un défaut grammatical : “tu es à peine compréhensible, arrête de parler dans ton dialecte !”.

Ces stratégies fondées sur les défauts d'expression ne sont ni marginales ni inefficaces :

Dans une orthographe incertaine, Madame X remet en cause l'évaluation de ses compétences linguistiques par le jury du concours.

Mme X a échoué à un examen portant notamment sur ses compétences linguistiques. Elle conteste la décision du jury, qui répond en mentionnant « l'orthographe incertaine » de sa lettre de plainte. *Stricto sensu*, ces erreurs d'orthographe ne prouvent pas que son examen ait également été mal orthographié, mais néanmoins le suggèrent fortement. En tout cas, cette mention souligne une négligence de l'interlocuteur, ce qui suffit à dévaloriser la plainte.

— **Clarté et vivacité de l'expression** : “*Tu es confus et ennuyeux*”

Des stratégies analogues sont fondées sur la clarté, la transparence de l'expression (*perspicuitas* ou *aptum*) : “*L'exposé était confus*” ; et sur la vivacité (*ornatus*, au sens de “décoration”) : “*Son exposé était si ennuyeux !*”.

Il est préférable pour un discours argumentatif d'être grammaticalement correct, clair et intéressant. Par ailleurs, il est humain de considérer comme corrects, clairs, et intéressants les discours avec lesquels on est d'accord. Il ne s'agit pas simplement d'une question psychologique ou de “mauvaise foi”. Ce fait a une pertinence cognitive : on connaît mieux le discours avec lequel on est d'accord ; ses principes profonds sont considérés comme évidents, il est plus facile de récupérer les contenus ellipsés et les liens manquants ; ses variations sont tolérées et appréciées ; il est mieux mémorisé, etc.

Symétriquement, il est relativement naturel d'appliquer au discours de l'opposant ce type de stratégie de destruction, niant que les conditions minimales d'intercompréhension soient satisfaites.

[1] <https://visa-video.ens-lyon.fr/visa-web/>

DIALECTIQUE

La dialectique ancienne est un jeu de dialogue à deux locuteurs où un partenaire tente de réfuter une proposition jouissant d'une certaine acceptation sociale et défendue par l'autre partenaire. Cette dialectique a été renouvelée par la pragma-dialectique dans le sens de l'élimination des différences d'opinion.

La dialectique hégélienne procède non pas par élimination du faux mais par synthèse des opinions en présence.

Dialectique et *dialogue* ont la même étymologie grecque “*dia + legein*”, “à travers” + “dire”. Ce préfixe *dia-* est différent du préfixe *di-* signifiant “deux”. Étymologiquement, un *dialogue* n'est pas une conversation à deux personnes (qui pourrait être désignée comme un *dilogue*) ; la condition n'est pas sur le nombre de personnes entre lesquelles la parole circule, mais sur le fait qu'elle circule. Cependant, la notion historique de dialectique renvoie bien à un dialogue réglé mettant aux prises *deux* partenaires.

1. La méthode dialectique ancienne

La méthode dialectique ancienne théorisée par Aristote part d'une question “**P** ou **non-P** ?” ; “*être riche, est-ce une bonne chose ou non ?*”, et se propose de la résoudre méthodiquement par **la méthode dialectique**, qui permet d'éliminer l'un des termes de l'alternative, à l'aide d'un instrument, le *sylogisme dialectique*, mis en œuvre dans une interaction normée.

La dialectique est *une méthode philosophique* employée notamment dans la recherche *a priori* de la définition des concepts fondamentaux. Dans cette fonction de clarification des premiers principes, elle a été remplacée par l'axiomatisation.

1.1 Raisonnement dialectique

Comme la science mathématique et l'argumentation rhétorique, le raisonnement dialectique procède *par syllogisme ou par induction* (Aristote, *S. A.*, I, 1, 5-15 ; p. 2).

Le syllogisme dialectique a pour particularité d'être fondé sur des *prémisses* qui ne sont pas vraies et premières, comme celles du syllogisme logique, mais de simples *endoxa* (Aristote, *Top.*, I, 1, 100a30 ; p. 2).

Tricot traduit *endoxa* par « prémisses probables » (*ibid.*) et Brunschwig par « idées admises » (Aristote, *Top.* Brunschwig, *ibid.*, p. 1). *Les règles de déduction* strictes sont remplacées par des *topoi*.

D'après les *Seconds analytiques*, le raisonnement dialectique « [prend] les prémisses comme comprises par l'adversaire » (Aristote, *S. A.*, i, 1, 5 ; p. 2). Le jeu se déroule entièrement *dans le système de croyance du Répondant*, il a pour fonction de tester la cohérence de ce système, V. [Ad hominem](#).

1.2 Interaction dialectique

Elle se joue entre deux partenaires, le *Répondant* (ou *Répondeur*) et le *Questionneur* (Brunschwig 1967, p. 29). C'est une interaction bornée, régie par des règles strictes, qui procède par

questions et réponses, avec un gagnant et un perdant : on peut parler de “**jeu dialectique**”. L’un de ces partenaires, le Répondant, choisit d’asserter soit **P** soit **non-P**. Le Questionneur doit réfuter la proposition que le Répondant a choisi de soutenir, par le biais de questions totales, c’est-à-dire auxquelles le Répondant répond par *oui* ou par *non*. Sur la base de ces réponses, le Questionneur doit amener le Répondant à affirmer la proposition contradictoire de celle qu’il a acceptée au début du jeu. S’il y parvient, alors il a gagné la “partie de dialectique” ; s’il échoue, c’est le Répondant qui l’emporte. La pratique dialectique correspond donc à un test [*ad hominem*](#) de l’affirmation défendue par le Répondant.

La réfutation dialectique par les conséquences contradictoires a la forme suivante :

Pierre affirme “*S est P*”.

D’une part, *S* possède l’attribut *Q* : la doxa le dit et l’adversaire l’admet.

D’autre part les *P* possèdent les attributs *non-Q*.

Si *S* était *P*, il devrait posséder l’attribut *non-Q*.

Donc Pierre affirme des choses incompatibles à propos de *S*.

Pierre affirme que le pouvoir est un bien.

Or tout le monde est d’accord pour dire que le pouvoir corrompt.

Or la corruption est un mal.

Or le bien est incompatible avec le mal.

Pour être un bien, le pouvoir devrait exclure la corruption.

Ou encore : tu dis qu’Untel est un super champion ; tu admet, comme tout le monde, qu’un super champion ne se dope pas ; or Untel se dope, il n’est donc pas un super champion.

Ce topos met en contradiction les dires avec les conséquences de ces mêmes dires ; il correspond à : *Tu affirmes les [contraires](#) à propos d’un même être (il se dope et il est un super champion) Cette forme de réfutation exploitée dans l’échange dialectique philosophique est à la racine de la réfutation ordinaire.*

Du point de vue langagier, tout l’art est dans la construction de **non-P**. En fait, ce qui est dit par le proposant, c’est quelque chose comme *S est X* ; son opposant construit *X* comme *non-P*, par une série de paraphrases argumentatives, V. [Contraires](#) ; [Absurde](#).

1.3 Autorité et dialectique

Les *Topiques* définissent le débat dialectique comme la “mise en question” d’un *endoxon*, d’une “opinion probable” ou “idée admise”, c’est-à-dire étayée par une autorité sociale :

Sont des idées admises [*endoxa*], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui représentent l’opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités. (Aristote *Top.* Brunschwig, i, 1, 100b20 ; p. 2)

Cette autorité de l’opinion n’est pas une question de tout ou rien. Elle est dérivée de l’autorité des différents groupes sociaux, selon une gradation qui va du quantitatif au qualitatif, de l’opinion du genre humain (consensus universel) à l’autorité de « l’opinion éclairée » jusqu’à celle d’une personne illustre, V. [Doxa](#).

En établissant ce continuum, Aristote valorise les différents ordres d’*endoxa* ; on est loin des problématiques de la doxa comme *cliché* ou *stéréotype* comme du “prêt-à-penser” donc, de façon tout aussi mécanique, du “prêt-à-dénoncer”. Les *endoxa* sont des idées “dignes d’être discutées”. Elles définissent *a contrario* ce qu’est une *thèse* :

Une thèse est un jugement contraire à l'opinion courante, émis par quelque philosophe notable [...] (j'ajoute *notable*) car ce serait une sottise que de se préoccuper des opinions contraires aux opinions courantes professées par le premier venu. (Aristote, *Top.*, i, 11, 104a15-25 ; p. 26)

En d'autres termes, « si c'était le premier venu qui émettait des paradoxes, il serait absurde d'y prêter attention » (Aristote, *Top.* Brunschwig, i, 1, 100b20 ; p. 17). L'autorité entrant dans le débat est clairement fondée socialement.

Il est remarquable de voir ainsi la diversité et *la mise en compétition* des autorités — et non pas *l'appel* à l'autorité — mis à la base du débat intellectuel par excellence. L'autorité n'est pas là pour clore la discussion, mais pour l'ouvrir : dire qu'une proposition est soutenue par une autorité, ce n'est pas dire qu'elle est vraie, mais qu'elle est *discutable, qu'elle mérite d'être discutée*.

1.4 La dispute scolastique

La dispute scolastique (*disputatio*) correspond à la pratique médiévale du jeu dialectique. C'est un instrument de recherche et d'enseignement de la théologie. On part d'une question précise, conçue par un maître. Deux participants, maîtres ou étudiants, dans les rôles de proposant et d'opposant, soutiennent l'un une réponse à la question et l'autre attaque cette réponse. Au terme de la discussion, le maître propose une solution et réfute les arguments qui vont à son encontre (Weijers 1999).

2. Renaissance de la dialectique : la pragma-dialectique

La méthode dialectique ancienne qui avait décliné depuis la Renaissance (Ong 1958) a été reconstruite dans le cadre des jeux de dialogue, et est revenue au tout premier plan des études d'argumentation avec la nouvelle dialectique, la *pragma-dialectique* de van Eemeren & Grootendorst (1996, etc.).

Les termes *Proposant* et *Opposant* utilisés pour désigner les partenaires principaux d'une argumentation sont empruntés à la théorie dialectique. Le *Répondant* du jeu dialectique n'a pas à construire une preuve positive de la proposition qu'il soutient, mais doit simplement éviter de se laisser piéger dans une contradiction.

Comme en dialectique ancienne, en pragma-dialectique il s'agit de valider ou de retirer une proposition, en se guidant sur un système de [règles](#).

Le journaliste interviewant une personne ayant des responsabilités et des capacités de décision et s'efforçant de la mettre en difficulté est proche de la situation du Questionneur dialectique.

L'argumentation concrète se distingue sur des points importants de l'argumentation dialectique au sens historique. D'une part, les partenaires mêlent argumentation étayant leurs positions propres et réfutation de celle de l'opposant. D'autre part, les propositions avancées ne sont pas soutenues simplement par un étayage rationnel, mais par les investissements personnels des participants.

Dans le prolongement d'une définition générale de la dialectique comme « pratique du dialogue raisonné, [l'art] d'argumenter par questions et réponses » (Brunschwig 1967, p. 10), on peut considérer que le processus conversationnel se « **dialectise** » dans la mesure où il porte sur un **problème précis** et défini d'un commun accord ; où il se joue entre **partenaires égaux**, mus par la recherche du **vrai**, du juste ou d'un bien commun, entre lesquels **la parole circule librement**, dans le respect de **règles** explicitement établies et auxquelles souscrivent les partenaires.

3. Dialectique aristotélicienne et dialectique hégélienne

À la différence de la dialectique aristotélicienne, la dialectique hégélienne ne procède pas par élimination du faux, mais par **synthèse des positions** en présence. L'opposition n'est pas résolue, mais dépassée.

Cette dialectique a pour objet non pas le monde fixe des essences, mais le monde mouvant de l'histoire des sociétés.

La dialectique aristotélicienne est fondée sur le principe de non-contradiction, alors que la dialectique hégélienne tend vers un "au-delà" de la contradiction.

Cette dernière est vivement attaquée, au moins sous ses versions opportunistes :

[H] proclame "puisque le monde est déchiré de contradictions, seule la dialectique (qui admet la contradiction) permet de l'envisager dans son ensemble et d'en trouver le sens et la direction". Autrement dit, puisque le monde est contradiction, l'idée du monde doit être contradiction ; l'idée d'une chose doit être de même nature que cette chose ; l'idée du bleu doit être bleue. Julien Benda, *La trahison des clercs*, 1927 / 1975 p. 63.^[1]

Le dialogue fait de négociations et d'ajustements, permet le sauvetage des faces, alors que la dialectique aristotélicienne correspond à une dialectique logique d'élimination du faux, sans considération pour les questions de personnes.

4. Rhétorique et dialectique

L'usage de la déduction syllogistique est le propre de la *science* ; **la dialectique est législative**, elle sert la discussion des fondements *a priori* qui serviront de prémisses à la déduction scientifique ; **la rhétorique a une fonction exécutive** : elle s'occupe des affaires courantes, publiques, relevant du droit, de la politique, et, avec le développement du christianisme, de la croyance religieuse. Elle traite aussi du renforcement des principes qui régissent cette pratique, par le biais de l'épidictique.

Selon leur définition ancienne, dialectique et rhétorique sont **les deux arts du discours**. La rhétorique argumentative est « le pendant [*antistrophos*] de la dialectique » (Aristote, *Rhét.*, i, 1, 1354a1 ; Chiron, p. 113).

— La dialectique est une technique de la *discussion* entre **deux partenaires**, procédant par (brèves) **questions et réponses**. La rhétorique a pour objet le **discours monologal** (possible-ment *monologique*) *long et continu* adressé à un **auditoire**.

— Rhétorique et dialectique utilisent les mêmes fondements d'inférence, les **topoi**, appliqués à des énoncés plausibles, les **endoxa**, composantes d'une *doxa*, (Amossy 1991 ; Nicolas 2007).

— La rhétorique est à la **parole publique** ce que la dialectique est à la **parole philosophique**.

— La dialectique porte sur des thèses d'ordre **philosophique**. La rhétorique s'intéresse à des questions particulières, d'ordre **social ou politique**.

[1] Julien Benda, *La trahison des clercs* 1927. Extrait de la *Préface* à l'édition de 1946. Paris, Grasset, 1975, p. 63.

DIALOGUE ► Interaction ; Logiques du dialogue

Argumentation par le DILEMME

L'argumentation par le dilemme schématise une situation de choix sous la forme d'une alternative dont les deux termes sont également inacceptables. On la réfute en reconstruisant le dilemme comme un faux dilemme, et qu'il existe une issue possible

1. Problèmes de choix, dilemmes moraux

On n'a pas de problème de choix si les deux actions ont des conséquences également positives, ou si l'une des deux actions a des conséquences négatives et l'autre des conséquences positives.

Si les deux actions ont des conséquences plus ou moins positives ou plus ou moins négatives, on peut parfois régler la question du choix par simple hiérarchisation, par préférence pour le plus grand bien et le moindre mal : *la bourse ou la vie?*

Si les conséquences négatives transgressent également des impératifs moraux absolus, on est face à un dilemme moral : peut-on sacrifier une personne pour en sauver deux?

L'un des dilemmes moraux les plus connus est "le dilemme du tramway". Il faut imaginer un train roulant à pleine vitesse. Sur votre chemin, vous rencontrerez cinq personnes attachées à la voie. Cependant, il est possible d'appuyer sur un bouton pour changer d'itinéraire, avec la difficulté que dans cette nouvelle voie il y a aussi une personne attachée aux rails.

Dans ce cas, le dilemme porte sur une action. Le débat est de savoir s'il est moralement plus valable de laisser le train suivre son cours et tuer cinq personnes ou de décider délibérément que la personne sacrifiée devrait être celle qui est attachée à l'autre voie. Si les choses devaient suivre leur cours normal, il ne mourrait pas. Celui qui appuie sur le bouton lui donne la mort. (<https://nospensees.fr/trois-grands-dilemmes-moraux/> (14-01-2023))

Le côté artificiel de telles situations rappelle celles qui sont mises en scène dans les [expériences de pensées](#).

L est face à un dilemme s'il y a nécessité de choisir alors que **toutes les issues sont négatives** et qu'il n'est **pas possible de les hiérarchiser** :

— L doit impérativement prendre une décision (il ne peut esquiver, temporiser).

— Il se trouve face à une alternative, il a le choix entre deux possibilités d'action bien distinctes :

Chacune de ces possibilités le conduit au même résultat pour lui est radicalement négatif.

Chacune de ces possibilités le conduit un résultat moralement inacceptable.

Le choix est impossible. **Il doit se résigner à cette situation.**

Le chantage, et l'argumentation par la force — “la bourse ou la vie !” — sont des exemples de dilemmes artificiels manigancés pour nuire à quelqu'un.

2. Argumentation par le dilemme

Le dilemme est un mode d'argumentation consistant à acculer son adversaire en schématisant sa situation de telle sorte que toutes les issues favorables lui sont fermées.

S'il s'agit d'une accusation, la schématisation montre à l'accusé toutes les lignes de défense qu'il pourrait adopter conduisent à la même conclusion et qu'elle lui est défavorable :

— Ou vous étiez au courant de ce qui se tramait dans vos services, et vous êtes complice, au moins passif, de ce qui est arrivé, et vous devez démissionner.

— Ou vous n'étiez pas au courant, alors vous ne contrôlez pas vos services, et vous devez démissionner.

— Donc vous devez démissionner.

En janvier 1991, Mikhaïl Gorbatchev était Président de l'URSS, poste nouvellement créé. À ce titre, il était directement responsable des actions militaires de l'URSS.

De plus en plus coincé, Gorbatchev était aussi, il faut bien le dire, de plus en plus aveugle. En janvier 1991, profitant de ce que le monde entier suivait à la télévision la première guerre du Golfe, les chars russes sont entrés dans Vilnius puis, devant la résistance, s'en sont retirés en laissant sur le pavé une quinzaine de morts. Ce « dimanche noir » a fini de discréditer Gorbatchev auprès des démocrates : qui voulait, après cela, entendre encore parler de socialisme à visage humain ? Pour se blanchir, et de la tentative et de son échec, il a prétendu n'être pas au courant, et on se demandait ce qui était le pire : qu'il soit menteur ou complètement hors du coup.

Emmanuel Carrère, *Limonov*. P.O.L, 2011, p. 328.

3. Faux dilemme ! Réplique à l'argumentation par le dilemme

Un interlocuteur résolu rejette ce choix comme une *mise en demeure*, **un faux dilemme** insupportable parce que *biaisé*. *Ils doivent* montrer que le dilemme est mal construit, et qu'il radicalise artificiellement une opposition plus complexe. L'opposition est reconstruite de façon à faire apparaître un troisième terme, une porte de sortie, V. [Cas par cas](#).

Que l'adhésion franche et massive des citoyens m'engage à rester en fonction, l'avenir de la République nouvelle sera décidément assuré. Sinon, personne ne peut douter qu'elle s'écroulera aussitôt et que la France devra subir, mais cette fois sans recours possible, une confusion de l'État plus désastreuse encore que celle qu'elle connut autrefois.

Charles de Gaulle, *Allocution télévisée du 4 novembre 1965*

e où il annonce sa candidature à l'élection présidentielle de décembre 1965.^[1]

Les opposants ont reformulé cette schématisation sous la forme du slogan “*moi ou le chaos*”. Un partisan du Général lit cette déclaration comme un *choix* clair à opérer entre le bien et le

mal. Un indécis peut y voir l'expression d'un vrai dilemme, un choix à opérer entre deux options également désagréables, la moins désagréable étant de voter pour le Général. *L'argumentation pragmatique* engendre systématiquement des dilemmes, puisque toute mesure entraîne ici des avantages et là des inconvénients. Les proposants maximisent les avantages et minimisent les inconvénients, les opposants font l'inverse, et les autres se trouvent face à un dilemme.

Retourner le dilemme

Est-il rien, par exemple, de plus subtil que la réponse de Jésus au sujet de la femme adultère? Les Juifs lui ayant demandé s'ils lapideraient cette femme, au lieu de répondre positivement¹, ce qui l'aurait fait tomber dans le piège que ses ennemis lui tendaient, la négative étant directement contre la loi et l'affirmative le convainquant² de rigueur et de cruauté, ce qui lui aurait aliéné les esprits : au lieu, dis-je de répartir comme aurait fait un homme ordinaire, *que celui*, dit-il, *d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre*. Réponse adroite et qui montre bien la présence de son esprit³.

⁽¹⁾ Au lieu de répondre par oui ou par non — ⁽²⁾ Montrant de façon irréfutable — ⁽³⁾ Sa présence d'esprit.

Traité des trois imposteurs, attribué à Paul Thiry, baron d'Holbach, 1723-1789. [2] .

La scène rapportée par l'auteur est tirée de l'Évangile de Jean, 8 (Bible Segond). La question posée par « les Juifs » est :

“Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. ⁵ Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes. Et toi, que dis-tu?”

L'évangéliste précise : « Ils disaient cela pour lui tendre un piège, afin de pouvoir l'accuser » — au cas où il ne se rallierait pas à la Loi juive, de ne pas respecter cette Loi.

4 Dilemme / Faux dilemme : un topos transculturel

Mencius, Bk 6, Part B

[*Le dilemme...*]

A man from Ren asked Wuluzi, “Which is more important, ritual or food?”

— “Ritual is more important,” said Wuluzi.

— “Which is more important, sex or ritual?”

— “Ritual is more important.”

“What if you would starve to death if you insisted on ritual, but you could get food if you didn't. Would you still have to abide by ritual? What if by skipping the ritual groom's visit to receive the bride you could take a wife, but otherwise you could not? Would you still insist on the groom's ritual visit?”

Wuluzi was unable to reply, and the next day he went to Zou to consult with Mencius.

[*... est un faux dilemme*]

Mencius said, “What's difficult about this? And inch long wood chip could measure higher than a building if we hold its tip up above and ignore the difference in what is below. When we say that gold is heavier than feathers, we don't mean a buckle's worth of gold and a cartload of feathers! If you compare the extremity of need for food with a minor ritual, it's not just food that can seem more weighty. If you compare the extremity of need for joining of the sexes with a minor ritual, it's not just sex that can seem more weighty.”

“Go back and respond to him like this: ‘What if you could get food you need only by twisting your elder brother’s arm – would you twist it? What if you could get a wife only by climbing over your neighbor’s east wall and dragging his daughter off – would you do it?’”

Le premier échange est un échange dialectique. L'homme de Ren est le questionneur, Wuluzi le répondant. Les deux questions, posées de façon absolues, amènent Wuluzi à affirmer ce qui est la doxa, “le rituel est la chose la plus importante, plus que la nourriture, plus que le sexe”. Troisième question, le rituel est mis en balance avec une nécessité vitale (*starve to death*) et avec la nécessité, tout aussi pressante, de prendre femme. Soit Wuluzi maintient sa ligne de réponse et répond *oui*, ce qui est un défi au sens commun, soit il répond *non*, et il se contredit.

Mais Mencius est là pour résoudre le cas. Pour cela, il propose une analogie: il suffit d'élever le bout du crayon pour qu'il apparaisse plus haut que la maison; l'or est plus lourd que les plumes, ce qui ne signifie pas que n'importe quelle quantité d'or pèse plus que n'importe quelle quantité de plume. De même, les rituels n'ont pas tous la même importance; n'importe quel rituel n'est pas plus important que n'importe quelle nécessité vitale.

Et Mencius rend au dialecticien la monnaie de sa pièce ; il existe des impératifs rituels qui l'emporteraient sur les nécessités vitales elles-mêmes : casser le bras de son frère, violer le domicile du père pour enlever la fille: dans ces cas, l'homme de Ren accepterait-il de violer les rituels ?

Autrement dit : si on oppose un impératif moral à une nécessité vitale, alors c'est la seconde qui l'emporte. Si l'impératif moral est absolu, alors il l'emporte.

Posée dans l'absolu, la question est insoluble. Ramenée aux réalités pratiques, les réponses sont simples

Ce cas d'école montre que la pratique du dilemme et faux dilemme ne sont pas des exclusivités de la culture occidentale.

[1] <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00101/de-gaulle-fait-acte-de-candidature-en-1965.html>, (20-09-2013).

[2] Cité d'après la reproduction de l'édition de 1777, Éd. de L'idée libre, Rungis, 2014.

Argument DIRECT et argument INDIRECT

Une argumentation *directe* repose sur un argument substantiel tiré du domaine thématique défini par la question et lui apportant une réponse par le moyen d'un topos inférentiel.

On distingue deux formes d'argumentation *indirecte* (*d'indirection*)

— Une argumentation fondée sur un argument périphérique, V. Circonstances.

— Un argument qui soutient une conclusion en se fondant sur le fait que la conclusion opposée est fautive ou indéfendable. Cet argument montre non pas que les choses sont telles et telles, mais **qu'elles ne peuvent pas être autrement**. Le topos utilisé est une loi de la pensée ordinaire “*on ne peut pas avoir simultanément P et non-P*”, qui vaut dans tous les domaines argumentatifs. Quel que soit le contenu substantiel de l'affirmation **P**, si on sait que **non-P** est fautive, alors **P** est vraie. La conclusion n'apporte rien de substantiel à la discussion de **P**, ni connaissance ni compréhension.

Les arguments suivants sont des arguments indirects de ce second type :

- Argumentation par l'*ignorance* : on adopte une croyance parce qu'on n'a aucune raison de ne pas l'adopter.
- Arg. par t'*absurde* : on adopte une proposition parce que la proposition contraire conduit à une absurdité.
- Arg. au *cas par cas* : on admet le cas résiduel parce que tous les autres sont rejetés.

— On appelle également argumentation directe une argumentation développée par des participants impliqués dans les enjeux, et argumentation indirecte une argumentation rapportée, en particulier une argumentation **racontée**, c'est-à-dire **mise en scène selon un genre journalistique ou littéraire** : théâtre, roman, poésie, etc. Les personnes représentées comme des acteurs primaires de l'argumentation ne sont pas nécessairement impliqués dans les enjeux de la question argumentative traitée.

Argument de la **DIRECTION**

L'argument de la direction est défini par Perelman et Olbrechts-Tyteca comme un argument « fondé sur la structure du réel ». Il met en œuvre la stratégie par [étapes et amorçage](#) :

L'argument de la direction consiste essentiellement dans la **mise en garde contre l'usage du procédé des étapes** : si vous cédez cette fois-ci, vous devrez céder un peu plus la prochaine fois, et Dieu sait où vous allez vous arrêter.

Perelman et Olbrechts-Tyteca [1958], p. 379

Le procédé des étapes correspond à l'argument par la [pente glissante](#), un procédé classique de [manipulation](#).

Le point essentiel est celui de l'**imputation d'intentionnalité**. Le développement par étapes peut correspondre soit à une *stratégie intentionnelle* manipulatoire, soit à un *développement causal autonome*, inaperçu de la personne qui souhaite s'engager dans la première étape.

Hedge considère que l'attribution d'une intention manipulatoire serait contraire à la sixième règle de la controverse honorable, V. [Norme](#) ; [Règles](#) ; [Évaluation](#).

DISSENSUS

Formes du consensus. Le dissensus est approuvé dans son principe, mais pour être mieux éliminé. Après avoir été condamné comme un péché de langue (*contentio*), le dissensus est rejeté comme le lieu de la violence verbale et des sophismes. **Dédiaboliser le dissensus.**

1. Consensus

1.1 Consensus comme accord posé ou visé par l'argumentation

V. [Accord](#) ; [Persuasion](#).

1.2 Argument du consensus

L'argument du consensus couvre une famille d'arguments qui fondent la vérité d'une proposition sur le fait qu'il y a consensus à son sujet, ou qui permettent de rejeter une proposition qui s'oppose au consensus. Le locuteur allègue que les données sur lesquelles il fonde son argumentation font l'objet d'un consensus de tous les hommes et de tous les temps, et qu'en ne s'y ralliant pas, son interlocuteur s'exclurait de cette communauté. Ces arguments ont la forme générale :

On a toujours pensé, désiré, fait... comme ça. Donc achetez (désirez, faites...) comme ça. Tout le monde aime le produit Untel.

Argument du (plus) grand nombre (lat. arg. *ad numerum* ; *numerus* "nombre") — l'argument du (plus) grand nombre tend vers l'argument du consensus universel.

— *La majorité / beaucoup de gens ... pensent, désirent, font... X. Trois millions d'Américains l'ont déjà adopté !*

— *Mon livre s'est mieux vendu que le tien.*

— *C'est un acteur très connu.*

Argument du sens commun — L'argument du consensus se combine aisément avec celui de l'autorité généreusement accordée à la *sagesse traditionnelle*, au *sens commun* ou au *bon sens* dans la mesure où il est la chose du monde la mieux partagée, V. [Autorité](#) ; [Fond](#).

— *Je sais que les Français m'approuvent.*

— *Seuls les extrêmes m'attaquent, tous les gens de bon sens seront d'accord avec moi.*

Critique du grand nombre : Le suivisme — l'argument du grand nombre est également lié à la *fallacie de suivisme* (en anglais *bandwagon fallacy*. Le *bandwagon* est littéralement le wagon décoré qui promène l'orchestre à travers la ville, et que tout le monde suit avec joie et enthousiasme. Métaphoriquement, suivre ou monter dans le *bandwagon*, c'est prendre le train en

marche, suivre le mouvement, se joindre à une “émotion” populaire, au sens étymologique. Parler de *bandwagon fallacy* c’est donc condamner le suivisme : on fait quelque chose simplement parce que ça amuse beaucoup de gens de le faire. Cette fallacie est également liée à l’argument populiste *ad populum*.

2. Dissensus

Les approches les plus courantes de la rhétorique argumentative se focalisent sur la persuasion, l’adhésion, la communion, le consensus, la co-construction... ; ces termes sonnent comme des impératifs moraux : “*la différence, c’est mal, l’identique, c’est bien*”, il faudrait être bien méchant pour ne pas être d’accord avec le principe de l’accord. La mise au premier plan de la persuasion et du consensus laisse croire que l’unanimité consensuelle serait l’état normal et sain de la société et des groupes, opposable à l’état *pathologique* que serait l’état de controverse et de polémique, en bref de *dissensus*.

Le *TLFi* ne donne pas le mot *dissensus* : cette forme régulière, calquée sur le latin, de la famille de *dissentiment*, correspond à l’antonyme indispensable à *consensus*.

2.1 La parole argumentative polémique

« Conflit, polémique, controverse » : d’après le *Petit Robert*, la polémique est un «débat par écrit vif ou agressif => controverse, débat, discussion» (*PR, Polémique*). La controverse semble plus pacifique, au moins dans sa définition : « Discussion argumentée et suivie sur une question, une opinion » (*PR, Controverse*), sinon dans ses exemples, où la controverse est qualifiée de « vive », voire « inexpiable ». Polémique et controverse sont des espèces du genre débat (pas forcément écrit), V. [Débat](#).

Le lexique distingue, d’une part, des interactions collaboratives non violentes, fortement argumentatives, comme *délibérer* et des interactions également fortement argumentatives, mais plutôt conflictuelles, dont relèvent la *polémique* et la *controverse* ; on trouve parmi ces espèces aussi bien *polémiquer* (académique / politique, écrit / oral) que *s’empoigner avec quelqu’un* (ordinaire, verbal, mimo-posturo-gestuel), ce qui peut fort bien se produire dans une *controverse* ; plus que de genres, il s’agit de différents *moments* ou de différentes *postures* interactionnelles, éventuellement très brèves. Pris dans son ensemble, le genre “débat” est à distinguer d’autres formes de violences verbales, non argumentatives, comme *l’échange d’injures*.

La violence verbale dans la controverse ou la polémique est moins marquée par l’injure que par une forme de dramatisation émotionnelle, souvent présente dans l’acte de parole ouvrant ce genre de débats : *s’insurger contre, s’indigner, protester*, mais pas toujours (*contester*). Du point de vue de leur retentissement émotionnel, controverse et polémique peuvent être *bles-santes*.

2.2 La passion du dissensus comme fallacie et péché

La polémique est précisément une forme de débat sans fin. Les polémistes (et les polémiqueurs) manifestent une passion pour le dissensus, qui leur fait sans cesse repousser la conclusion du débat ; l’amour du débat l’emporte sur l’amour de la vérité. Les polémiques prospèrent donc sur fond de paralogismes ; à la limite, le degré de polémique devient un bon indicateur du caractère fallacieux de l’échange : les paralogismes d’émotions et de hiérarchie (*ad personam, ad verecundiam*) sont immanquablement associés au débat « vif et agressif ». Le refus de se rendre

devant les arguments de l'autre est un paralogisme d'obstination, stigmatisé par la Règle 9 de la discussion critique, qui demande au proposant de s'incliner devant une réfutation menée de façon concluante, V. [Règles](#). Mais qui décide que le point de vue a été défendu de façon concluante ? Le polémiste est précisément celui qui refuse d'admettre que le point de vue de son opposant a été défendu de façon concluante, et qui pose que le sien est bien au-delà de tout doute raisonnable.

Cette condamnation de la polémique *fallacieuse* redouble celle que le Moyen Âge portait sur la dispute *peccamineuse*, considérée comme un péché de la langue. Les théologiens médiévaux ont construit une théorie des « péchés de la langue », parmi lesquels figure, en très bonne place, le péché de [contentio](#). Ce mot latin, qui a donné en français *contentieux*, signifie « lutte, rivalité, conflit (Gaffiot [1934], *Contentio*) :

La contentio est une guerre que l'on mène avec les mots. Ce peut être la guerre défensive de celui qui, têtu, refuse sans raison de changer d'avis. Mais il s'agit le plus souvent d'une guerre d'agression qui peut prendre de nombreuses formes : une attaque verbale inutile contre le prochain, non pour chercher la vérité mais pour manifester son agressivité (aymon); une querelle de mots qui, délaissant toute vérité, engendre le litige et va jusqu'au blasphème (Isidore) ; une argumentation raffinée et malveillante qui s'oppose à la vérité écoutée pour satisfaire un irrépressible désir de victoire (*Glossa ordinaria*) ; une altercation méchante, litigieuse et violente avec quelqu'un (Vincent de Beauvais) ; une attaque contre la vérité conduite en s'appuyant sur la force du *clamor* (*Glossa ordinaria*, Pierre Lombard). Souvent, cependant, la *contentio* apparaît dans les textes sans être définie, comme si la connotation d'antagonisme verbal violent attachée au terme suffisait à indiquer le danger qu'il faut éviter et le péché qu'il faut condamner.

Carla Casagrande et Silvana Vecchio, *Les péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale* [1987], Paris, Le Cerf, 1991, p. 213-214.

La *contentio* est un péché de "second niveau", dérivé d'un péché capital, essentiellement l'orgueil (« filiation de la vaine gloire », *ibid.*), mode d'expression de la colère et de l'envie. Une réserve cependant : les définitions restreignent le péché de *contentio* aux attaques violentes menées contre, ou en déni, de la vérité ; mais attaquer violemment l'erreur n'est pas un péché ; la colère, peccamineuse là, devient ici une *sainte* colère.

2.3 L'ère post-persuasion et la normalité du dissensus

Tout débat argumentatif un peu sérieux contient des éléments de radicalité, et cette radicalité est normale, nullement dramatique, ni du point de vue social ni du point de vue moral. L'appréciation exacte d'une situation argumentative demande une réévaluation du rôle des participants tiers ratifiés dotés du pouvoir de trancher, et par-dessus tout, une dé-diabolisation du dissensus. Comme le dit Willard, qui a beaucoup écrit à ce sujet :

Faire l'éloge du dissensus va à l'encontre d'une tradition ancienne en argumentation, qui valorise moins l'opposition que les règles qui la contraignent. (Willard 1989, p. 149).

La préférence pour le consensus n'exclut pas la normalité du dissensus. L'une relève des préférences, l'autre des faits. La question engage une vision du champ des études d'argumentation. L'étude de l'argumentation prend pour objet des situations où les différences d'opinion sont *produites, gérées, résolues, amplifiées* ou *transformées* à travers leur confrontation discursive. Savoir dans quelles conditions il convient d'œuvrer à *réduire* les différences d'opinions par la persuasion ou d'une autre manière, et dans quelles conditions il convient au contraire de *favoriser* leur développement est une question sociale et scientifique majeure ; elle a des

implications pédagogiques cruciales, qui ne peuvent être discutées que sur la base d'une appréhension correcte de ce qui se passe quand on argumente.

Il existe des conflits d'intérêts entre les humains et les groupes humains, et il arrive que ces conflits s'expriment dans des discours porteurs de points de vue différents. Ces différences d'intérêt *peuvent* être traitées par le langage (partiellement ou entièrement), et l'argumentation est *un des* modes de traitement langagier de ces différences d'intérêt, qui se matérialisent dans des différences d'opinion.

L'argumentation *peut servir* à travailler l'opinion de l'autre, le convaincre, créer des accords, réduire les différences d'opinion et produire du consensus ; c'est une affirmation empiriquement vraie. On peut prendre pour programme de recherche les conditions dans lesquelles une argumentation élaborée a été partie prenante d'une résolution de conflit, et de ce programme en découle un autre, portant sur la recherche des moyens par lesquels on peut favoriser l'accord, entre individus, nations, groupes religieux ou groupes humains en général ; rien ne dit que le même système de règles et les mêmes procédures soient efficaces à tous ces niveaux, seule une investigation empirique peut, éventuellement, en décider.

L'argumentation *peut servir* à diviser l'opinion et approfondir les différences de point de vue : c'est ce que fait, dans la vision chrétienne du monde, le discours du Christ :

34. Ne croyez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. 35. Car je suis venu mettre la division entre l'homme et son père, entre la fille et sa mère, entre la belle-fille et sa belle-mère ; 36. et l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison. (Matthieu 10.34-36).

L'approche langagière de l'argumentation s'intéresse à la façon dont sont gérés discursivement les conflits d'intérêts et les différences d'opinion. L'argumentation donne des mots aux conflits, c'est une méthode de gestion non seulement *des différents*, mais *des différences*, parfois en les réduisant, parfois en les faisant croître et se multiplier.

Dans un contexte social, idéologique ou scientifique marqué par le consensus, le premier moment dans la génération d'une question argumentative est de créer un discours "alternatif" s'opposant au consensus. Comme les situations de consensus n'ont pas besoin de justification, les discours alternatifs doivent être puissamment justifiés pour devenir audibles dans la sphère pertinente : c'est une noble tâche pour la théorie de l'argumentation que de réfléchir aux conditions dans lesquelles elle peut contribuer à la construction de ces discours de dissensus, c'est-à-dire *à l'émergence des différences d'opinion*.

La mise au premier plan du consensus suppose que l'unanimité serait l'état normal et surtout souhaitable de la société et des groupes. S'il n'y a pas unanimité, il y a une majorité dans le vrai et une minorité fallacieuse, qui a résisté au pouvoir de persuasion de l'orateur et a refusé de reconnaître la défaite que lui a infligée le dialecticien. Il ne lui reste plus qu'à faire sécession ou à émigrer vers un monde nouveau. On peut faire l'hypothèse que la coexistence d'opinions contradictoires représente l'état normal, ni pathologique ni transitoire, que ce soit dans le domaine socio-politique ou dans celui des idées ; le désaccord profond est la règle, V. [Désaccord](#). La démocratie ne vit pas de l'élimination des différences, et le vote n'élimine pas la minorité ; les choses sont plus complexes. Comme l'a écrit très heureusement un correspondant du quotidien espagnol *El País*,

Il ne s'agit pas de convaincre, mais de vivre ensemble ([*No se trata de convencer sino de convivir*]
A. Ortega, La razón razonable, *El País*, 25-09-2006)

Le problème n'est pas de convaincre l'autre, mais de vivre avec lui. L'argumentation est une façon de gérer ces différences, en les éliminant ou en les faisant prospérer pour le bien de tous.

Il s'ensuit que la théorie de l'argumentation peut rester agnostique sur la question de la persuasion et du consensus. Le débat profond est banal, tous les débats sérieux comportent des éléments de radicalité, c'est précisément en cela qu'ils se différencient de la clarification : argumenter, ce n'est pas seulement dissiper un malentendu.

DISSOCIATION

La dissociation est une opération argumentative par laquelle le locuteur scinde en deux une notion élémentaire pour échapper à une objection. On distinguera ainsi, dans ce que tout le monde désigne comme “la réalité”, d'une part, “*la réalité apparente*”, dévalorisée (-), et, d'autre part, “*la réalité vraie*”, valorisée, (+) ; la conclusion étant “*il faut oublier la réalité apparente pour atteindre la vraie réalité.*”

La notion de dissociation a été introduite par Perelman & Olbrechts-Tyteca. Le *Traité de l'argumentation* schématise le champ de l'argumentation par une grande opposition entre :

— « **Techniques argumentatives** » de *liaison*, qui portent sur des *énoncés*, et correspondent aux divers schèmes d'argumentation.

— **Procédés de dissociation**, qui portent sur des *notions* ([1958], 3e partie).

La technique de *dissociation* est donc placée sur un pied d'égalité avec les techniques *d'association*, c'est-à-dire le vaste ensemble des schèmes d'arguments.

La dissociation est définie comme la scission d'une notion élémentaire, opérée par le locuteur pour échapper à une contradiction ou à une objection. La notion problématique est réanalysée comme contenant une contradiction interne, « une incompatibilité », « une antinomie », et la dissociation est le mécanisme qui permet de la résoudre (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 550-609).

La dissociation fait éclater un terme **T** en deux notions, désignées respectivement par un Terme₁ et un Terme₂, soit **T₁** et **T₂**. Cette opération s'accompagne d'une évaluation négative de **T₁** et d'une évaluation positive de **T₂**. La dissociation apparaît comme une sorte de « nettoyage sémantique », permettant d'éliminer du sens de **T** un contenu ou une connotation indésirable, **T₁**. Le mot *réalité* peut ainsi être divisé, « dissocié », en la paire **T₁** = *apparence (dévalorisée)* vs **T₂** = *réalité (vraie réalité)*.

Alors que le statut primitif de ce qui s'offre comme objet de départ de la dissociation est indécis et indéterminé, la dissociation en **termes I et II** valorisera les aspects conformes au terme II et dévalorisera les aspects qui s'y opposent. Le terme I, l'apparence, dans le sens étroit de ce mot, n'est qu'illusion et erreur. (Perelman 1977, p. 141)

Selon cette définition, la dissociation n'est pas un type d'argument, mais une stratégie de résistance à la contradiction, qu'elle soit portée dialogalement par un contradicteur ou évoquée poliphoniquement :

X : *Mon vieux, c'est ça la démocratie !*
Y : *Il y a démocratie et démocratie.*

D'après Perelman, la dissociation est

Une technique argumentative qui n'est guère mentionnée par la rhétorique traditionnelle, car elle s'impose surtout à celui qui analyse la pensée philosophique, c'est-à-dire celle qui se veut systématique. (Perelman 1977, p. 13)

L'exemple proposé est celui de Kant, pour qui les sciences naturelles postulent un déterminisme universel ; or la morale postule la liberté de l'individu ; d'où la nécessité de dissocier la *réalité* (notion confuse) en *réalité phénoménale*, où règne le déterminisme et *réalité nouménale*, où l'individu pourrait exercer sa liberté. La dissociation est un cas spécial du *distinguo*, avec valorisation d'un des termes et dévalorisation corrélative de l'autre. Dans l'exemple précédent, la dissociation **permet de dériver un concept d'un mot ordinaire**.

Il s'ensuit que la même notion peut être dissociée selon les objectifs de l'argumentation. Par exemple, on pourra opposer à la réalité (T) en réalité vécue (T₁), celle qui est vécue dans *le monde d'ici-bas*, et réalité céleste (T₂) celle qui sera vécue dans *un monde meilleur*. Dans une autre perspective, la réalité (T) sera dissociée en réalité (T₁) celle de la *vie éveillée* opposée à la réalité (T₂), celle du *rêve*.

1. Formes langagières de la dissociation

Le raisonnement par dissociation du type *apparence / réalité* peut être appliqué à n'importe quelle notion, dès qu'on fait usage des adjectifs *apparent*, *illusoire* d'une part, *réel*, *véritable* de l'autre. Utiliser une expression telle que *paix apparente* ou *démocratie véritable*, c'est indiquer l'absence de paix véritable, la présence d'une démocratie apparente : un de ces adjectifs renvoie à l'autre (Perelman 1977, p.147).

Les marques linguistiques de dissociation sont de tous ordres :

Un préfixe tel que *pseudo-* (pseudo-athée) *quasi ... non ...* l'adjectif *prétendu*, l'usage de guillemets indiquent qu'il s'agit du terme I, alors que la majuscule (*l'Être*), l'article défini (la *solution*), l'adjectif *unique* ou *véritable* signalent un terme II. (*Ibid.*, p. 148)

D'autres dissociations sont *stabilisées* sous forme de paires de termes corrélatifs antithétiques ; le *Traité de l'argumentation* s'est intéressé aux « **couples philosophiques** » comme « *apparence / réalité ; opinion / science ; connaissance sensible / connaissance rationnelle ; corps / âme, juste / légal* » (Perelman & Olbrechts-Tyteca [1958], p. 563). Certains de ces couples de dissociés ont une existence traditionnelle et entrent dans des oppositions génératrices de discours idéologiquement fondateurs.

Les couples antagonistes sont des paires antonymiques, et, comme dans toutes les paires antonymiques, un terme est valorisé, cette préférence pouvant être inversée. L'opposition (T₁) vs (T₂) « superficiel, apparent vs profond, authentique » peut être inversée par un éloge (paradoxal ?) du superficiel : « Ce qu'il y a de plus profond en l'homme, c'est la peau » (Paul Valéry [1]).

Dans la paire “rhétorique vs argumentation”, le terme positif et le terme négatif s'inversent au gré des choix théoriques dans une évaluation tournante permanente, V. [Contradiction](#) ; [Réfutation](#) ; [Valeur](#).

2. Les facettes de la dissociation

La dissociation opère dans tous les domaines où peut s'exercer l'argumentation, comme le montre le cas de *l'amour physique*, notion confuse, dissociable en *pornographie*, où s'assouvit le besoin biologique, et *érotisme* où règnent liberté et inventivité : “*Tous les vrais philosophes vous le diront*”.

On peut penser que certains intellectuels sont de bons hommes d'affaires, tout en admettant qu'ils ne sont qu'une petite minorité. La dissociation fait de même, mais via une exclusion pure et simple de la sous-catégorie "homme d'affaire *et* intellectuel" de la catégorie générale des intellectuels :

L1 : *Les intellectuels, ça mon vieux, ils sont nuls en affaires !*
L2 : *Ou alors c'est pas des vrais intellectuels.*

La dissociation a une facette *concessive*, elle fait la part du feu :

L1₁ : *Les Allemands boivent de la bière.*
L2 : *Pas Hans !*
L1₂ : *Mais lui, c'est pas un vrai Allemand !*

L2 réfute **L1** par la production d'un cas contraire. **L1₂** reconnaît que Hans est Allemand et qu'il ne boit pas de bière.

La dissociation opère un *remaniement catégoriel* ; la catégorie "être Allemand" est scindée en deux, les *vrais Allemands* et les autres. Ce remaniement peut être ou non *justifié* ; L1 aurait pu dire :

L1₃ : — Mais lui, c'est pas un vrai Allemand, il a été élevé aux États-Unis.

On suppose qu'aux États-Unis on boit moins volontiers de la bière qu'en Allemagne. **L1₃** introduit un trait montrant que Hans s'éloigne du *stéréotype* du vrai Allemand. Tout au plus, on peut faire observer que les critères de définition de "être Allemand" n'étaient pas précisés dans **L1₁**, et que maintenant ils le sont sur la base d'un stéréotype associé aux Allemands. Le fait essentiel est que la catégorie créée par **L1₃** est fondée sur un critère explicite, indépendant de la discussion en cours. Dans le dialogue originel, le seul critère contextuellement disponible est précisément "boire de la bière". Autrement dit, *les Allemands*, devenus *les vrais Allemands*, sont définis comme des *Allemands* (au sens du mot dans **L1₁**) *qui boivent de la bière*. L'ajout de ce critère *ad hoc* a rendu l'énoncé **L1₁** *irréfutable*, puisque

tous les *vrais Allemands* (= *Allemands qui boivent de la bière*) boivent de la bière.

Le remaniement catégoriel est excluant. Dans le domaine politique, cette stratégie permet par exemple d'opposer les *vrais Français* aux autres, et de mettre hors-jeu les seconds. En pratique, la dissociation fait qu'une condition qui était *nécessaire et suffisante*,

Il faut et il suffit d'avoir la nationalité française pour être Français,

n'est plus que *nécessaire* :

Pour être un *vrai Français*, il faut avoir la nationalité française **ET** adhérer à Notre Association.

Le cas suivant oppose « la Réunion » à « la vraie Réunion » :

Roland Sicard est journaliste, présentateur de l'émission. Gilbert Collard est avocat, président du Comité de soutien à Marine Le Pen, pour l'élection présidentielle de 2012.

Roland Sicard : bonjour à tous bonjour Gilbert Collard
Gilbert Collard : bonjour

RS: avant de parler des propos de Claude Guéant sur les civilisations qui reviennent sur le devant de la scène

GC: hm

RS: heu un mot sur le voyage de Marine Le Pen à la Réunion, elle a été chahutée on a l'impression que les candidats du Front National ont toujours beaucoup de mal en Outre-Mer/

GC: écoutez-moi je connais bien La Réunion hein puisque je j'y suis allé plaider très souvent et puis dans des affaires particulièrement sensibles heu il y a: heu deux Réunions hein il y a une Réunion qu'on instrumentalise\ qui organise le comité d'accueil habituel pour Marine Le Pen qui représente pas grand-chose hein finalement bon et puis ya la vraie Réunion quoi qui est faite d'hommes avec des opinions divergentes de femmes avec des opinions qui- qui s'opposent mais c'est pas plus difficile dans les départements d'outre-mer qu'en métropole quand même/ non je crois pas ce qui rend la chose difficile c'est l'instrumentalisation heu médiatique hein [...]

Extrait de l'émission *Les quatre vérités*, France 2, 8 février 2012.

V. [Catégorisation](#) ; [A pari](#) ; [Orientation](#).

[1] *L'idée fixe*, 1931

DISTINGUO

Le distinguo est une opération de correction ou de clarification conceptuelle portant sur le double usage d'un mot, qui peut créer une ambiguïté. Le mot est synonyme de [paradiastole](#). En dialogue, cette première opération d'aménagement du discours **introduit** une analyse différenciée des deux significations.

1. Le distinguo comme opération de clarification conceptuelle

Dans le langage courant, *faire un distinguo*, c'est définir un couple de notions, montrer qu'un même mot ou une même expression recouvrent deux significations différentes qui doivent être distinguées et définies séparément dans l'intérêt de l'analyse en cours. À la différence de la dissociation, aucune de ces significations n'est a priori valorisée.

Le texte suivant considère que le syntagme "développement territorial" ne renvoie pas à une réalité unique, mais à un système complexe où interagissent deux composantes, *l'économique* et le *territorial*. La clarification opérée par le distinguo est la première étape de l'analyse.

Le système de "développement territorial" est fondé sur les jeux d'interactivité qui opèrent entre ses deux composantes : le système économique local d'une part, le système dit "territorial" d'autre part. Le distinguo à opérer entre ces deux derniers systèmes tient à des oppositions relatives aux logiques sous-jacentes qui les portent. Le système économique obéit à des principes qui sont reconnus et exposés en sciences économiques. [...] Le système territorial, quant à lui, vise l'ensemble des fonctions humaines, sociales, économiques et urbaines du lieu.
Loinger & J.-C. Némery, *Recomposition et développement des territoires*, 1998 [\[2\]](#)

2. Le distinguo au service de la réfutation

En dialogue, le distinguo est une opération d'aménagement du discours de **l'autre** :

- (L1 affirme) **D**.
- **L2** déclare ne pas pouvoir répondre directement ou travailler directement avec le discours **D** tel qu'il est formulé. **D** est jugé ambigu, insuffisamment explicite, etc.
- **L2** prend un segment de ce discours, qui, selon lui, nécessite une clarification, et lui attribue deux lectures distinctes.

En situation argumentative, la correction ou la clarification opérée est au service de la réfutation.

L2 affirme qu'il est d'accord avec l'une de ces deux lectures, et rejette l'autre.

Alors que la [dissociation](#) lutte plutôt contre l'indétermination du sens du mot, le distinguo est un instrument de lutte contre l'[ambiguïté](#). Son usage est compatible avec une accusation implicite de confusion ou d'amalgame (Mackenzie 1988).

2.1 Évaluation du syllogisme

Dans la théorie du syllogisme, le *distinguo* est utilisé pour détecter un [paralogisme](#) à quatre termes, ou, généralement, un changement de sens dans un raisonnement,

Les métaux sont des corps simples.
Le bronze est un métal.
* *donc* le bronze est un corps simple.

Le *distinguo* est opéré sur les deux sens de *métal*, qui peut désigner 1. un corps simple, 2. un alliage.

- La majeure dit que les métaux sont des corps simples, ce qui est faux, seul *certaines métaux sont des corps simples*.
- La mineure dit que *le bronze est un métal*, ce qui est exact au sens 2.
- On ne peut rien conclure de ces deux prémisses.

2.2 Argumentation théologique

Dans l'échange dialectique, le *distinguo* est une stratégie par laquelle, confronté à un raisonnement syllogistique, l'opposant distingue dans le syllogisme ce qu'il admet (*concedo*, je le concède) et ce qu'il nie (*nego*, je nie). Le proposant avance le syllogisme à contenu théologique (d'après Chenique 1975, p. 9) :

Thèse : Aucun pécheur n'entrera au ciel.
Tout homme est pécheur.
Aucun homme n'entrera au ciel.

Opposant :

- Je ne dis rien de la mineure, "*tout homme est pécheur*".
- Dans la majeure, "aucun pécheur n'entrera au ciel", je distingue (*distinguo*) :

— en tant que pécheur, je suis d'accord (*concedo*), "*aucun homme en état de péché n'entrera au ciel*",

— en tant que pécheur pardonné, je le nie (*nego*). Le *distinguo* porte non pas deux *significations* du mot *pécheur*, mais deux *catégories* de pécheurs.

- Donc je rejette (*nego*) votre conclusion ; elle ne vaut pas pour les pécheurs pardonnés.

L'opposant objecte donc que le syllogisme est paralogique, car la mineure est ambiguë, vraie en un certain sens et fautive dans un autre sens.

2.3 Un débat amoureux (?)

Dans son expression traditionnelle, la précision "*distinguo*" au sens de "je distingue" est traditionnellement raillée comme sentant la scolastique. Diafoirus oppose ainsi *distinguo* à *concedo* et *nego* :

Angélique : — Mais la grande marque d'amour, c'est d'être soumis aux volontés de celle qu'on aime.

Thomas Diafoirus : — *Distinguo*, mademoiselle ; dans ce qui ne regarde point sa possession, *concedo* ; mais dans ce qui la regarde, *nego*.

Molière, *Le Malade imaginaire* [1673] [3]

Thomas Diafoirus est non seulement pédant, mais quelque peu bestial : il n'a pas à tenir compte de la volonté d'Angélique pour la *posséder* ; mais, à part cela, il fait tout ce qu'elle veut. Le *distinguo* est l'instrument de la lutte contre les ambiguïtés fallacieuses, mais lorsqu'il introduit des distinctions dans une expression parfaitement claire, il est lui-même instrument de confusion fallacieuse.

L'appel au *distinguo* peut être contré par un troisième tour de parole du type “*assez, ça suffit avec les distinguos scolastiques !*”, “*pas de querelle sémantique s'il te plaît !*”

En monologue, des formes de *distinguo* sont à l'œuvre dans la discussion sur les [définitions](#).

[1] Latin *distinguo*, “je distingue”, 1^{ère} personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe latin *distinguere*, “séparer, diviser ; distinguer”.

Si l'on juge que le terme est francisé, il n'est pas mis en italiques, et admet un pluriel en –s, “des distinguos”.

[2] Paris, L'Harmattan, 1998, p. 126.

[3] In Molière, *Œuvres complètes*, t. II, acte II, scène 6. Texte établi, présenté et annoté par G. Couton, Paris, Gallimard, p. 1141.

DOUTE

Pour Descartes, une idée incertaine doit être rejetée comme le serait une idée fautive, alors que les sceptiques considèrent le doute comme l'état normal de la pensée. Pour Perelman, l'argumentation est le mode de traitement des idées par essence incertaines avancées dans les affaires humaines.

Dans le dialogue, l'absence de ratification suffit à jeter le doute sur une proposition et à déclencher le processus argumentatif.

1. Doute cartésien et doute sceptique

En philosophie, on oppose le doute *cartésien* au doute *sceptique*. Descartes rejette « toutes les connaissances qui ne sont que probables et [déclare] qu'il faut se fier seulement à ce qui est parfaitement connu et dont on ne peut douter » ([1628], Règle II). Sur cette base, il reconstruit un système de croyances certaines sur la base de la seule certitude du cogito, « je pense, donc je suis ». Cette forme de doute s'oppose au doute sceptique :

Le doute cartésien ne consiste pas à flotter, incertain, entre l'affirmation et la négation ; il démontre au contraire, avec évidence, que ce que la pensée met en doute est faux, ou insuffisamment évident pour être affirmé vrai.

Le doute sceptique considère l'incertitude comme l'état normal de la pensée, au lieu que Descartes le considère comme une maladie dont il entreprend de nous guérir. Même lorsqu'il reprend les arguments des sceptiques, c'est donc dans un esprit tout opposé au leur.

É. Gilson, dans Descartes, *Discours de la méthode*, [1628] [1]

2. Doute argumentatif

Le *doute argumentatif* s'oppose au *doute sceptique* en ce qu'il ne privilégie pas la suspension indéfinie de l'assentiment par rapport à la résolution du différend. Perelman oppose le *doute cartésien*, où la présence d'un doute suffit à éliminer une proposition, à la pratique argumentative, où la présence d'un doute entraîne un traitement spécial du problème, par les moyens de l'argumentation, qui permet au moins de *réduire le doute*.

Le déclencheur de l'activité argumentative est la mise en doute d'un point de vue, V. [Désaccord](#).

1) Du point de vue *psychologique*, le doute s'accompagne d'un sentiment d'inconfort et d'inquiétude. L'argumentation est une activité coûteuse des points de vue cognitif, émotionnel et interactionnel. On peut être réticent à s'engager dans une situation argumentative, où il faudra affronter la résistance de l'autre partie et mettre ses faces sociales, voire son identité, en danger.

2) Sur le plan *cognitif*, douter, c'est ne pas choisir, être dans un état de suspension de l'[assentiment](#) vis-à-vis d'un jugement.

3) Du point de vue langagier, dans les termes de la théorie de la polyphonie ducrotienne, cette suspension de l'assentiment se manifeste par *la non-prise en charge* par le locuteur de la proposition qu'il énonce ; le locuteur ne s'identifie pas à l'énonciateur. Dans les termes de Goffman, le locuteur (*Speaker*) est au plus l'auteur (*Author*) de la proposition, il n'en est pas l'énonciateur (*Principal*), V. [Rôles](#).

Le dialogue externalise ces diverses opérations en leur donnant une forme langagière et une configuration microsociale. La *mise en doute* est un acte réactif d'un interlocuteur **L2** qui refuse de ratifier un tour de parole de son partenaire **L1**, ou qui s'y oppose ouvertement, créant ainsi une [question argumentative](#).

Le premier effet de ce rejet est d'amener **L1** à s'expliquer, ce qu'il fait en développant un discours de justification à propos d'un jugement qui pouvait aller de soi auparavant. D'autre part, le doute ne peut rester "gratuit". **L2** doit expliciter et argumenter sa réserve, en développant ses bonnes raisons de mettre en doute ce que vient de dire **L1**, ou en apportant des arguments orientés vers un autre point de vue.

Dans une situation argumentative, les parties ne doutent pas forcément de la [pertinence](#) de leurs arguments, ni du bien fondé de leurs conclusions. Le doute est pris en charge par le *Tiers*.

[1] Texte établi et commenté par É. Gilson, Paris, Vrin, 1970, note 1, p. 85

DOXA

Dans l'usage contemporain du mot, la doxa est un ensemble de *lieux communs*, conformes au *sens commun*, c'est-à-dire à un ensemble de **représentations socialement prédominantes, considérées comme raisonnables**, mais floues, parfois contradictoires, dont la vérité est incertaine, **prises le plus souvent dans leur formulation linguistique courante**.

Le substantif *doxa* est calqué sur le mot grec ancien dóxa (δόξα), qui signifie “opinion ; réputation, ce qui se dit des choses ou des gens ; opinion sans fondement”.

Le mot *endoxon* est formé de ἐν + δόξα ; il calque l'adjectif ἔνδοξος “conforme à l'opinion commune ; notable”.

Le latin traduit *endoxos* “endoxal” par *probabilis*, “probable”

Les *endoxa* peuvent exprimer des “affirmables” contradictoires, “*tel père, tel fils*” et “à *père avare, fils prodigue*” ; les deux affirmations sont *plausibles*, V. [Probable](#).

Dans le langage contemporain, le mot *doxa* partage le sens dépréciatif de *cliché* ou un *lieu commun*, ce qui n'est pas le cas dans l'usage aristotélicien du terme.

On donne parfois à *doxa* le sens de “idéologie”, ou de “dogme”, particulièrement lorsqu'on veut la remettre en question (Amossy 1991 ; Nicolas 2007). On utilise parfois les adjectifs *doxique* et *doxal*.

Aristote définit les *endoxa* (sg. *endoxon*) comme les opinions communes d'une communauté, **utilisables** dans les raisonnements [dialectiques](#) et rhétoriques :

Sont des *idées admises* [*endoxa*] [...], les opinions partagées par tous les hommes, ou par presque tous, ou par ceux qui présentent l'opinion éclairée, et pour ces derniers par tous, ou par presque tous, ou par les plus connus et les mieux admis comme autorités.

Aristote, *Top.* Brunschwig, I, 1, 100b20 ; p. 2

Une idée *endoxale* est donc une idée appuyée sur une forme d'autorité sociale : autorité du nombre, des experts, des personnes socialement en évidence. Le mot *endoxal* a l'avantage de former un couple antonymique avec *paradoxal*.

Les *endoxa* sont la cible de la **critique philosophique** adressée également au *sens commun* (la *raison raisonnable*) et au *parler commun*. Cette critique atteint en conséquence les déductions fondées sur des contenus et des techniques vraisemblables, c'est-à-dire sur le système *endoxon* / *topos* sur lequel est fondée l'argumentation, dialectique ou rhétorique. Pourtant, fondamentalement, dire d'une proposition qu'elle est *endoxale* n'a rien de péjoratif :

On sait assez la confiance qu'Aristote accorde, fût-ce sous réserve d'examen, aux représentations collectives et à la vocation naturelle de l'humanité envers le vrai.

Brunschwig, *Préface* à Aristote, *Top.* Brunschwig, p. xxv

L'argumentation dialectique a pour fonction de **tester les endoxa** ; l'argumentation rhétorique les **exploite** dans le cadre d'un conflit particulier, elle apprend à les mettre à profit ou à les combattre, éventuellement en invoquant un lieu commun d'orientation opposée.

Les *endoxa* ne permettent pas d'affirmer une vérité, mais elles **déterminent qui porte la charge de la preuve**, autrement dit sur qui pèse le soupçon, qui accuse la rumeur, V. [Charge de la preuve](#) ; [Invention](#).

De nombreuses formes d'arguments reposent sur le recours à l'autorité de la doxa :

- Appel au sens commun : **argument** *ad iudicium* (au sens 2, différent de l'argument sur le [fond](#)).
 - Appel au [consensus](#), à l'autorité du grand nombre (*ad numerum*).
 - Appel au sentiment de la foule, [ad populum](#).
-